



PANORAMA DE PRESSE

03/04/2020 10h19

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITÉ SOCIALE (19 articles)

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Pandémie (1214 mots)

Pandémie La gauche au défi du « jour d'après » ...

Page 6

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

« On a dû faire passer des gens d'un métier à un autre »

(1161 mots)

Les hôpitaux sont sur le pied de guerre. Au centre hospitalier de Roubaix, c'est toute l'organisation des services et le pl...

Page 8

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

« Quand la toute-puissance de l'exécutif va- t-elle s'arrêter ? »

(643 mots)

L'avocat Henri Leclerc craint que des mesures liberticides comme le traçage numérique des citoyens, imposées par le gouvern...

Page 10

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Pas de confinement pour le droit aux vacances (492 mots)

Utiliser les congés de Pâques pour « remettre à niveau » des élèves en difficulté ? L'initiative de Jean-Michel Blanquer su...

Page 11

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

« Le coronavirus est la démonstration des dérèglements du monde » (820 mots)

Dès ce vendredi et toute la semaine à venir, l'Humanité interroge les responsables de gauche sur leur vision du « jour d'ap...

Page 12

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Contre la pandémie, une surveillance généralisée (1162 mots)

Pour préparer la sortie du confinement, le gouvernement planche sur des solutions de traçage numérique des citoyens. Provis...

Page 14

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

« Je rentrais des courses, j'ai pris un coup de Taser » (647 mots)

Ramatoulaye, 19 ans, raconte un contrôle subi à Aubervilliers. Dans les quartiers populaires, les brutalités policières se ...

Page 16

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Deliveroo bloque un coursier gréviste (323 mots)

Un nouveau livreur de repas à vélo, qui a participé aux dernières grèves contre la plateforme, vient d'être déconnecté sans...

Page 17

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Les grèves des loyers relancent la lutte (699 mots)

Du Canada à l'Espagne, les locataires les plus précaires ou simplement solidaires s'organisent pour résister et survivre à ...

Page 18



vendredi 3 avril 2020

Covid-19 : en Seine-Saint-Denis, «on se sent démunis»

(932 mots)

D'une démarche claudicante, un grand homme, s'approche de l'entrée du centre municipal de santé Savattero, jeudi à Montreuil...

Page 20



vendredi 3 avril 2020

Plusieurs bailleurs sociaux reportent le paiement des loyers

(613 mots)

Seine-Saint-Denis Par Olivia Villamy Elle s'est installée à la cité Gabriel Péri, à Saint-D...

Page 22



vendredi 3 avril 2020

Confinement : les livreurs de repas à domicile toujours plus déshumanisés

(1243 mots)

ANALYSE. Le contexte de pandémie amplifie l'indifférence des clients au sort des coursiers de l'économie des plates-formes....

Page 24



vendredi 3 avril 2020

Les syndicats de la fonction publique forcent la dose

(612 mots)

A la guerre comme à la guerre est devenue une expression commune pour signifier que la bataille contre le coronavirus rend ...

Page 26



vendredi 3 avril 2020

Chute libre des entrées en formation et contrat aidé

(501 mots)

Une étude de la Direction des statistiques du ministère du Travail, la Dares, portant sur trois indicateurs scrutés depuis ...

Page 27



vendredi 3 au jeudi 9 avril 2020

confiance fragile pour Emmanuel Macron

(428 mots)

Acrise exceptionnelle, baromètre exceptionnel. Pour la première fois depuis...

Page 28



avril 2020

L'ACTIVITÉ PARTIELLE, L'OUTIL MIRACLE DE L'ÉLYSÉE

(2064 mots)

Face à la baisse d'activité, l'exécutif met le paquet pour inciter les entreprises à recourir au chômage partiel plutôt qu'...

Page 29



vendredi 3 au jeudi 9 avril 2020

LE GOUVERNEMENT ROGNE DÉJÀ LES DROITS SOCIAUX

(416 mots)

ILS NOUS DISENT L'ÉTAT PROVIDENCE FAIT ENFIN SON GRAND RETOUR... Dans la bouche...

Page 32



vendredi 3 au jeudi 9 avril 2020

LOIS ANTISOCIALES OU... DE CIRCONSTANCE ?

(816 mots)

Permettre aux employeurs d'imposer à leurs salariés jusqu'au 31 décembre 2020 dix jours de congés payés et de RTT ; de frac...

Page 33



vendredi 3 avril 2020

Chez Leclerc, la crise sanitaire révélatrice d'un management par la peur

(1668 mots)

Des salariés des magasins du réseau de distribution témoignent de conditions de travail difficiles où « pressions » et « flicage »...

Page 34

EUROPE ET INTERNATIONAL

(2 articles)

l'Humanité

vendredi 3 avril 2020

Des symptômes variables selon les continents (418 mots)

Une étude signale que plus de 85 % des patients Covid-19, en Europe, souffriraient d'une perte du goût et/ou de l'odorat. B...

Page 39

l'Opinion

vendredi 3 avril 2020

Dix millions d'emplois déjà supprimés aux Etats-Unis (680 mots)

Coup de boutoir Alors que les mesures de confinement se multiplient aux Etats-Unis, les inscriptions hebdomadaires au chôma...

Page 40

ACTUALITÉ SOCIALE



POLITIQUE

Pandémie

Pandémie

La gauche au défi du « jour d'après »

Le coronavirus révèle le mur auquel nous ont conduits les politiques libérales. Tout en promettant un avenir différent, Emmanuel Macron poursuit sur sa lancée. Pour la gauche, une autre voie doit s'ouvrir « dès maintenant ».

« Le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant. » La sentence présidentielle, prononcée pour la première fois le 16 mars à l'annonce du confinement, a marqué les esprits. Et pour cause : la crise sanitaire met dramatiquement en pleine lumière les failles béantes creusées par le rouleau compresseur néolibéral, alimentant un système capitaliste enserré dans ses propres contradictions. Hôpitaux et personnel soignant débordés, manque de masques, de gel, de respirateurs, salariés maintenus au travail sans protection adéquate... Emmanuel Macron, saluant, quelques jours plus tôt, les « héros en blouse blanche », a juré que toutes les conséquences de cette crise inédite seront tirées, jusqu'à estimer que des « biens et des services doivent être placés en dehors des lois du marché ». C'est effectivement à ce défi qu'il s'agit de répondre, alors qu'une crise économique de grande ampleur s'apprête à doubler la crise sanitaire. Une crise sans autre « comparaison que la grande dépression de 1929 », selon le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Toutes les forces politiques y seront confrontées, à commencer par la gauche qui, pour une

partie au moins, n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences de l'austérité, des coupes budgétaires imposées aux services publics, des territoires laissés pour compte, des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grands groupes sans contrepartie...

« L'opportunité historique d'une remise à plat du système »

Désormais, c'est une question chère à la gauche – celle de la maîtrise de la production – qui est sur la table. L'idée de relocaliser en Europe le maximum de filières jusque-là délocalisées en Asie est plébiscitée par 84 % des Français, selon un sondage ViaVoice pour Libération. Devant les faits, l'hôte de l'Élysée n'a eu d'autre choix que d'évoquer la « souveraineté » à reconquérir, au moins en matière sanitaire. Mais, pour le président, il s'agit de mieux défendre sa ligne du « jour d'avant » – « nous avons passé des réformes qui permettent à notre pays d'être plus compétitif », insiste-t-il. Et de faire taire les critiques : ces « irresponsables » qui « cherchent déjà à faire des procès alors que nous n'avons pas gagné la guerre ». L'appel présidentiel à « l'union sacrée » appuyé sur une rhétorique martiale n'empêche pas des voix de s'élever pour exiger un « monde d'après » réellement différent. « Nos organisations, conscientes de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, n'attendent pas des discours mais de profonds changements de politique pour répondre aux besoins immédiats et se donner l'opportunité historique d'une remise à plat du sys-

tème en France et dans le monde ! » ont lancé, via une tribune publiée vendredi dernier, 18 responsables de syndicats, associations et mouvements environnementaux, dont Philippe Martinez (CGT), Aurélie Trouvé (Attac), Jean-François Julliard (Greenpeace) et Cécile Duflot (Oxfam). Ensemble, ils en appellent « à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire un futur écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral ». Ils ne sont pas seuls : 69 % des Français estiment qu'il faut « ralentir le productivisme et la recherche perpétuelle de l'rentabilité », quand 70 % jugent nécessaire de « réduire l'influence de la finance et des actionnaires sur la vie des entreprises », selon ViaVoice. L'exécutif, lui, n'a pas tardé à donner les signes que, sous couvert d'éloges aux travailleurs qu'hier encore le président présentait comme « ceux qui ne sont rien », c'est bien la même politique qui se poursuit.

« D'un côté, on demande des sacrifices supplémentaires aux salariés ; de l'autre, on ne met pas à contribution les grosses fortunes », résume le porte-parole du PCF, Ian Brossat. « La lutte entre les deux mondes est sous nos yeux. D'un côté, ceux qui augmentent le temps de travail, qui n'imaginent que des actes de répression et des ripostes individuelles ; de l'autre, ceux qui veulent généraliser le comportement du personnel hospitalier : altruisme, solidarité, entraide », observe le chef de file des députés insoumis, Jean-Luc Mélen-

chon, dans l'Obs, estimant que « «le monde d'après» à la sauce Macron sera un nouveau choc néolibéral». « Nous devons convaincre qu'avec les forces vives de notre pays nous pouvons réparer la société, respecter et protéger les femmes, les hommes et la nature, et promouvoir une économie résiliente, innovante, puissante et juste », assure Yannick Jadot, d'EELV. Quant au PS, il prévient par la voix de son premier secrétaire, Olivier Faure, d'un « décalage croissant entre les discours martiaux du président et le terrain », tout en ne souhaitant pas pour l'heure « affaiblir le gouvernement », ni se poser en « donneur de leçons ». Ses parlementaires mettent sur la table une proposition de loi visant à « interdire le versement de dividendes aux grandes et moyennes entreprises si elles veulent bénéficier des aides de l'État », contrairement à la logique qui a prévalu lors du précédent quinquennat avec le Cice.

Le gouvernement en appelle à la générosité plutôt qu'à l'impôt

Pour autant, dès la loi d'urgence sanitaire, le Code du travail en a à nouveau pris pour son grade, en particulier les jours de congé et la durée hebdomadaire du travail. Tout

comme le premier ministre Édouard Philippe avait pris soin, dès le sujet des nationalisations évoqué, de préciser qu'elles seraient une solution de dernier recours temporaire. Histoire de, comme en 2008, socialiser les pertes pour mieux privatiser les profits ensuite. Pis, le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, en appelle à la générosité plutôt qu'à l'impôt – socle de la solidarité – pour abonder « l'effort national », une façon d'éviter de remettre en cause le dogme des cadeaux aux plus riches ou aux grandes entreprises. De même, l'Union européenne a suspendu les sanctions prévues contre les déficits à plus de 3 % du PIB. Mais pour combien de temps et à quelle fin ?

« Pour reconstruire une Europe de la coopération et de la solidarité entre les peuples, il faudra demain mettre en place un nouveau pacte européen pour sortir enfin des règles d'or budgétaires qui ont tant affaibli les services publics, dont ceux de la santé », plaide le secrétaire national du PCF, Fabien Roussel qui lance un appel à « tous les citoyens et toutes les forces associatives, syndicales, de gauche et écologistes » à travailler ensemble « dès maintenant » sur « la société dans laquelle nous voulons

vivre ». La formation a, ce jeudi, exposé lors d'une conférence de presse virtuelle ses propositions (lire page 7). Beaucoup ont décidé ne pas rester l'arme au pied. « Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre « jour d'après » », écrivent les signataires de la tribune publiée sur le site de France Info. Les insoumis, eux, appellent à l'action dès ce samedi à 14 heures avec une « manif en ligne » autour du #PlusJamaisÇa.

Nombreux sont les chantiers ; l'urgence climatique ou la question démocratique, à l'heure de la création d'un nouvel État d'exception, n'en sont pas des moindres. À leur propos, des dissensions, parfois des ruptures franches, ont traversé la gauche ces dernières années, menant à son éclatement. À l'heure où les défis à relever imposent plus que jamais le rassemblement, l'Humanité ouvre ses colonnes dès aujourd'hui et toute la semaine prochaine à ses représentants pour nourrir un débat dont l'enjeu n'est rien de moins que d'éviter le scénario du film catastrophe.

Julia Hamlaoui ■

par Julia Hamlaoui,





SOCIÉTÉ

« On a dû faire passer des gens d'un métier à un autre »

Les hôpitaux sont sur le pied de guerre. Au centre hospitalier de Roubaix, c'est toute l'organisation des services et le planning du personnel qui ont été modifiés pour faire face au pic épidémique. « Du jamais-vu », selon le directeur de l'établissement. Entretien.

Tous les établissements du territoire sont-ils mobilisés ?

Maxime Morin La métropole lilloise compte un certain nombre d'établissements publics regroupés en GHT (Groupe hospitalier de territoire). Au début, seuls deux étaient en première ligne : le CHU de Lille et l'hôpital de Tourcoing, ce dernier étant doté d'un service d'infectiologie. Pour qu'ils puissent monter en capacité, les autres, dont l'hôpital de Roubaix, accueillaient les patients non-Covid. Mais, depuis quinze jours, tous ceux qui ont des capacités de réanimation sont mobilisés et montent en puissance. En routine, notre réanimation compte 20 lits et 6 lits de soins continus, sorte de sas vers une hospitalisation classique. Depuis mardi, ces 6 lits ont été déplacés dans le service de soins intensifs de cardiologie pour accueillir les patients non-Covid. Nous avons désormais 30 lits de réanimation Covid. Pour l'instant, on arrive à absorber le flux dans les différents établissements du GHT. En outre, le CHU a sollicité les cliniques privées pour prendre, notamment, les réanimations non-Covid.

Quand attendez-vous le pic épidémique ?

Maxime Morin Dans les Hauts-de-France, nous n'y sommes pas encore. Nous avons un décalage d'environ quinze jours à trois semaines par rapport au Grand Est et à l'Île-de-

France. Peut-être, le week-end prochain, atteindrons-nous un pic, mais ce ne sont que des projections. Le premier patient Covid que nous avons accueilli en réa est arrivé il y a dix jours et il n'est pas encore sorti.

Comment vous êtes-vous organisé pour faire face à cette montée en puissance ?

Maxime Morin Nous avions anticipé en arrêtant toutes les opérations non programmées. On a, bien sûr, séparé le personnel, avec des unités différenciées, Covid d'un côté, non-Covid de l'autre. Mais, surtout, on a dû reconfigurer quatre unités d'hospitalisation, faire passer des gens d'un métier à un autre. Du jamais-vu. Les moyens humains, on les a pris notamment dans le service de chirurgie et un peu en cancérologie. Ce sont des professionnels qui étaient habitués à travailler dans des blocs opératoires, mais qui, pour certains, n'avaient jamais mis les pieds en réanimation ou aux urgences. Ils n'ont pas changé de métier, mais on leur demande de faire des actes qu'ils n'ont jamais faits. Ils étaient habitués à des plaies, de la traumatologie, mais pas aux problèmes respiratoires. Il a fallu former plus de 350 agents en dix à douze jours. On a démarré avec 10 lits Covid, puis 20 et maintenant 30. On aurait encore la possibilité de faire 5 lits supplémentaires, mais il faut aussi des moyens humains...

Du coup, les médecins et personnel soignant travaillent à flux tendus ?

Maxime Morin En quinze jours, on est passé d'une garde de médecins réanimateurs et une autre d'internes à trois pour chaque ligne. Sur le plan des ratios, on est à une aide-soignante pour quatre patients et une infirmière pour deux, contre 2,5 en temps normal, car la prise en charge est très lourde. En outre, l'habillage accroît le temps de passage dans chaque chambre. On a aussi mis des soignants « volants », chargés d'alimenter ceux qui interviennent auprès des patients. Comme on a changé nos organisations, on est sur un planning à haute densité. On a progressivement basculé tout le secteur en 12 heures, ce qui n'était quasiment pas le cas avant. C'est plus long et plus pénible, mais aussi plus facile, car cela fait des séquences avec moins de transmission et moins de changements d'équipes. Et si des absences surviennent, ce à quoi on s'attend, il y aura sans doute des amplitudes horaires plus importantes. Mais le temps de travail est discuté en amont, en accord avec les équipes, avec bien sûr des séquences de repos.

Prenez-vous toujours en charge les malades « classiques » ?

Maxime Morin Bien sûr ! Certaines activités de chirurgie ne peuvent pas être reportées (interventions coronariennes, pose de pacemaker, etc.), il en va de la vie des gens. Mais on

constate une baisse importante des infarctus et des AVC aux urgences, avec une baisse de 50 % de l'activité. C'est totalement inédit. Deux hypothèses : du fait du confinement, les gens font moins d'activité et moins d'efforts. Ou alors il y a des personnes dont la santé se dégrade mais qui restent chez elles. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs jours, les urgentistes lancent des appels pour inciter les gens à ne pas hésiter à appeler le Samu, s'ils ressentent des symptômes inquiétants.

Quel est le profil des patients Covid hospitalisés ?

Maxime Morin On constate comme tout le monde que les décès concernent davantage les 80 ans et plus. Mais on a aussi des personnes de moins de 60 ans en réa. Et ce qui surprend aussi, c'est que beaucoup n'ont quasiment aucun critère de comorbidité. On reste d'ailleurs très vigilants pour les malades à domicile. Il y a un passage après six à huit jours, où leur état peut s'aggraver. On est d'ailleurs en train de mettre en place un système d'autosurveillance à domicile.

Êtes-vous confronté à une pénurie en équipements de protection ?

Maxime Morin Au niveau des masques, ça commence à aller mieux. Mais, la semaine dernière, la livraison correspondait à la moitié de nos besoins. Heureusement, nous avions des réserves. Et cette semaine, les stocks livrés ont doublé. Mais nous vivons de gros soucis pour divers matériels. En ce moment, ce sont les surblouses à usage unique. Les tests de biologie aussi, nous n'en avons pas assez. Nos fournisseurs ne peuvent pas produire plus...

Quid des médicaments de réanimation ?

Maxime Morin C'est pareil, il y a énormément de tension sur ces produits. Vendredi dernier, nous avions 5 patients Covid. Mardi, 19. Leur nombre a été multiplié par quatre. Du coup, au niveau des traitements, nous n'arrivons pas à suivre, nous avons dû demander à d'autres établissements du GHT de nous aider. De fait, on a retravaillé les protocoles pour préserver les médicaments indispensables à la réanimation. C'est une question de survie. Intuber-ven-

tiler des patients, c'est un acte invasif lourd et douloureux, qu'il faut accompagner de curare, d'antidouleur. Ce sont des produits très efficaces, qu'on utilise généralement pour accompagner la fin de vie. Là, on utilise d'autres produits. On n'a pas le choix.

Quel est l'état des équipes ?

Maxime Morin C'est très compliqué pour elles. Elles savent faire, mais elles se retrouvent là avec des patients instables, parfois jeunes, qui peuvent décompenser soudainement. Un soutien psychologique est nécessaire. On a mis en place une écoute téléphonique et des groupes de parole. On organise même des maraudes de psys au moment des changements d'équipe, prêtes à intervenir. Des crises, j'en ai connu, notamment le H1N1. Mais en vingt-six ans de carrière, c'est la première fois qu'on est confrontés à un tel épisode, où on ne fait que ça du matin au soir...

Entretien réalisé par Alexandra Chaignon ■





SOCIÉTÉ

« Quand la toute-puissance de l'exécutif va-t-elle s'arrêter ? »

L'avocat Henri Leclerc craint que des mesures liberticides comme le traçage numérique des citoyens, imposées par le gouvernement pour assurer la sécurité sanitaire, n'intègrent la loi ordinaire à l'issue de la crise. Il appelle à la vigilance. Entretien.

Le président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme appelle l'exécutif à modérer ses appétits totalitaires et à ce que la nécessaire application de mesures restreignant les libertés soit temporaire et soumise à un contrôle démocratique réel.

Quel regard portez-vous sur la possibilité d'autoriser une surveillance numérique accrue des citoyens dans le cadre de l'actuelle crise sanitaire ?

Me Henri Leclerc Dans la situation actuelle, je me pose la question de la nécessité et de la proportionnalité du pistage de la population. Pour juger de la pertinence de cette mesure, les citoyens, dont je suis, manquent d'informations. On ne peut se fier qu'aux déclarations du pouvoir. Or, personnellement, ma confiance dans ce gouvernement est limitée. Par ailleurs, si elles étaient mises en place à l'issue de la période de confinement, de telles mesures de traçage devraient être très encadrées et circonstanciées, et ne pourraient à mon sens qu'être limitées dans le temps. Or, l'histoire récente a montré que l'exécutif avait tendance à intégrer dans le droit commun des dispositions prises à titre exceptionnel. Il ne faudrait pas que l'on réitère l'expérience des lois dites antiterroristes de 2015 et que l'on se retrouve avec un système de surveillance généralisée à la chinoise ou à la coréenne. Il me semble que d'autres mesures seraient

à prendre, de manière plus urgente, pour éviter une hécatombe : pourquoi ne pas gracier tous les prisonniers qui n'ont plus que quelques mois de peine à purger plutôt que de prolonger arbitrairement les détentions provisoires ?

Pensez-vous que les contre-pouvoirs jouent pleinement leur rôle ?

Me Henri Leclerc Clairement non. La Cnil n'a qu'un avis consultatif et je suis particulièrement révolté par l'abdication du Conseil constitutionnel, qui, lorsqu'il a été saisi de la loi organique, a accepté la limitation de ses pouvoirs. En ce qui concerne les questions prioritaires de constitutionnalité, le Conseil ne se prononce plus... La carence des autorités de contrôle est très grave. De même, le fait que le Parlement ne se réunisse plus en séance plénière laisse les mains totalement libres au gouvernement. Ce ne serait pourtant pas compliqué d'avoir des discussions collectives en vidéoconférence. Les entreprises privées le font, les médias le font, alors pourquoi pas les parlementaires ? L'utilisation des outils numériques et de communication à distance est à géométrie variable, semble-t-il ! Je me demande avec inquiétude quand la toute-puissance de l'exécutif va s'arrêter. Par ailleurs, je ne suis pas contre les conseils scientifiques. Mais il ne faut pas qu'ils soient les seuls à étayer les décisions. Alors même que les plus

grands spécialistes reconnaissent être encore tâtonnants face à ce nouveau virus, la légitimité scientifique ne doit pas remplacer la légitimité démocratique.

Vous semble-t-il néanmoins légitime de renoncer à certaines libertés, dans le cas présent ?

Me Henri Leclerc Oui, tout à fait. Ce n'est pas mon habitude d'accepter sans broncher un état d'exception. En 2015, j'ai combattu les lois antiterroristes, estimant qu'il suffisait alors de renforcer les moyens de la police, dans le cadre législatif existant. Aujourd'hui, la situation n'est pas la même : nous sommes en face d'un mal qui répand la terreur et nous ne pouvons pas faire autrement que d'accepter de restreindre nos libertés, puisque chacun est un danger pour l'autre. Donc, je ne conteste pas le confinement, bien qu'il soit une atteinte considérable aux libertés individuelles. J'accepterai même volontiers que toute la population soit testée obligatoirement à l'issue de cette période de confinement. Mais c'est plus facile de pister que de dépister apparemment... Je voudrais enfin rappeler que le déconfinement devra s'accompagner d'un retour à la normale. Nous y veillerons. ■

Entretien réalisé par Eugénie Barbezat





SOCIÉTÉ

Pas de confinement pour le droit aux vacances

Utiliser les congés de Pâques pour « remettre à niveau » des élèves en difficulté ? L'initiative de Jean-Michel Blanquer suscite un véritable tollé.

«Est-ce que tu viens pour les vacances ?» chantait en 1988 le duo David & Jonathan, dont ce fut le plus grand tube. Il n'est pas acquis que Jean-Michel Blanquer rencontre le même succès avec son nouveau refrain : «Qu'est-ce que tu apprends pendant les vacances ?» Alors que la zone C (académies d'Île-de-France, Montpellier et Toulouse) sera la première en congé à partir de ce vendredi 4 avril, le ministre de l'Éducation a décreté, le 31 mars, qu'en période de confinement, il fallait que ces vacances-là soient «apprenantes». Tout en assurant qu'il fallait que «les vacances soient des vacances»...

Concrètement, la plupart des jeunes auront, comme en temps normal, des devoirs ou révisions pour la rentrée – fût-elle virtuelle. Mais le ministre a aussi annoncé la mise en place de cours de remise à niveau à destination des élèves les plus en difficulté. Il s'agirait, pendant la seconde semaine de vacances de chaque zone, de 6 heures de cours gratuits à raison de 2 heures au maximum sur trois jours. Ces cours seraient assurés par des enseignants volontaires à desti-

nation d'élèves volontaires, par groupes de 10 au maximum. L'accent serait mis sur les matières essentielles, français et maths, et les épreuves du bac pour les lycéens.

Pression maximale et culpabilisation

Cette initiative a reçu un accueil plutôt frais. Dans une lettre ouverte au ministre, huit organisations syndicales se sont unies à la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, pour dénoncer un programme qui divise «les élèves en deux catégories, celles et ceux qui auraient besoin de se reposer et celles et ceux qui auraient besoin de remédiation» scolaire. «Tous les élèves, parents d'élèves et personnels, rappellent les signataires, ont droit aux vacances et en ont besoin. Les parents d'élèves demandent à ce que s'arrête la pression qui s'exerce sur eux et leurs enfants.»

«Cette annonce a suscité beaucoup de colère» chez les enseignants, précise Marie-Hélène Plard, du SNUipp-FSU (principal syndicat du primaire)

de Seine-Saint-Denis, «car cela montre qu'on ne fait pas confiance aux équipes pour proposer aux élèves des activités adaptées, un peu ludiques, sympas, pour contribuer à rythmer la journée pendant les vacances. Ces derniers temps, la pression a été maximale pour tous, les élèves, familles... Et les enseignants non plus n'étaient pas «aux fraises», contrairement à ce qui a pu être dit. Tout le monde a besoin d'une pause. Dans le département, nous avons beaucoup d'éducation prioritaire, avec des familles où les parents doivent continuer à travailler, qui sont précaires à bien des points de vue... L'essentiel, c'est de maintenir le lien humain, et de ne surtout pas en rajouter dans la culpabilisation». Le syndicat appelle donc enseignants et directeurs à refuser ce volontariat, et à ne pas donner des «listes» de familles qui pourraient être concernées par le dispositif. Pour Jean-Michel Blanquer, les vacances ne s'annoncent pas de tout repos. ■

par Olivier Chartrain,





POLITIQUE

« Le coronavirus est la démonstration des dérèglements du monde »

Dès ce vendredi et toute la semaine à venir, l'Humanité interroge les responsables de gauche sur leur vision du « jour d'après ». Entretien avec Julien Bayou, secrétaire national d'Europe Écologie-les Verts.

Quel « monde d'après » appelle la crise que nous traversons ?

Julien Bayou Pour penser l'après, cette crise doit être considérée comme un révélateur de toutes les faiblesses et erreurs de ce système. Le coronavirus n'est pas qu'une crise sanitaire, mais la démonstration du dérèglement du monde. Il faut donc partir du principe que ce qui ne fonctionne pas maintenant ne fonctionne pas tout court. C'est le cas pour la réforme des retraites ou celle de l'assurance-chômage. On mesure aussi désormais l'ampleur de toutes les inégalités qui jusqu'ici semblaient banales. Des caissiers, des infirmières, des routiers, des profs, mal payés, mal considérés, sont en fait l'ossature de notre pays. Il faut donc repenser l'échelle des valeurs, y compris salariale. Cet arrêt constraint est également une opportunité d'interroger les activités économiques. Par exemple, Orly est à l'arrêt. Ce serait un non-sens de repartir de plus belle sur le soutien aveugle aux compagnies aériennes quel que soit l'impact sur la santé et le dérèglement climatique. De même, si on considère impossible aujourd'hui que des entreprises qui reçoivent des aides de l'État versent des dividendes, cela doit perdurer.

La relocation des productions est remise sur le devant de la scène par Emmanuel Macron lui-même. Quelles mesures seraient nécessaires pour être à la hauteur ?

Julien Bayou Des mesures dans la droite ligne de ce que proposent les écologistes depuis longtemps : privilégier les circuits courts, un protectionnisme écologiste, social et solidaire aux frontières de l'Europe et en finir avec les traités commerciaux. Quand les États-Unis peuvent, en renchérisant, racheter des masques sur le tarmac alors que les avions s'apprêtent à décoller, c'est la démonstration par l'absurde des failles de ce système. En outre, ce qui semblait utopique ou absurde hier devient aujourd'hui légitime et nécessaire. Hier, il était impossible de déroger à la règle des 3 % et aujourd'hui, quand l'essentiel est en jeu, c'est possible. Mais l'essentiel, c'est aussi de lutter contre les injustices sociales ou le dérèglement climatique.

La question des biens communs est aussi au premier plan, en particulier les services publics, dont les moyens ont été amputés depuis des années. Croyez-vous au changement de cap de l'exécutif et que proposez-vous ?

Julien Bayou Les mandats de Macron et de ses prédécesseurs ont participé de ce monde où on soigne des milliardaires plutôt que de lutter contre la misère des gamins, où on fragilise l'hôpital, on défend les traités commerciaux et on se paie de mots sur l'écologie. Il est possible que les consciences changent. Mais en 2008, on a déjà vu de grands discours, no-

tamment de Nicolas Sarkozy, sur la prétendue fin des paradis fiscaux. Je ne veux pas faire de procès en insinuer, mais on ne peut pas se reposer sur de simples promesses. Le monde d'après ne pourra pas être inventé par Emmanuel Macron et Édouard Philippe seuls. Il est nécessaire de trouver les modalités pour mettre tout le monde autour de la table. Nous, nous allons établir nos propositions ce week-end lors de notre conseil fédéral, puis nous les confronterons avec le travail des associations et des syndicats. Nous proposerons ensuite à l'exécutif d'accepter que le monde d'après ne descende pas de Jupiter, mais plutôt qu'il monte des forces associatives, syndicales et politiques.

Estimez-vous que le contrôle démocratique exercé actuellement est suffisant ?

Julien Bayou Pour l'instant, il ne l'est pas. Nous ne souhaitons pas mettre de peaux de banane en travers de l'action du gouvernement, mais il s'agit d'être vigilants, exigeants, sourcilleux sur les libertés collectives et individuelles. À l'issue de la période, une analyse sera à faire des mesures prises et de leurs potentiels excès. En particulier, l'état d'urgence sanitaire, un mauvais copier-coller de la loi de 1955, sera à corriger pour restreindre les atteintes aux libertés. Au-delà, demeure aussi le problème de la démocratie par intermittence : vous votez une fois et vous n'avez

plus le droit à la parole pendant cinq ans. L'enjeu est de fédérer le pays en constatant la soif de valeurs collectives d'entraide et de coopération, de protection et de développement des biens communs.

Interrogé sur une éventuelle ouverture à droite, Yannick Jadot a affirmé privilégier le modèle du CNR à celui du Front populaire.

Partagez-vous cette idée ?

Julien Bayou Pour ma part, j'aime la référence au Front populaire car je pense nécessaire d'obtenir l'équivalent de nouveaux accords de Maignon. Mais nous voulons mener la transition écologique avec toute personne convaincue de son caractère indispensable, d'où qu'elle vienne. Dans cette période, nous avons be-

soin, en matière de démocratie, d'État-providence, d'investissements pour la transition écologique, d'indépendance des médias, de nouveaux droits, d'un sursaut à la hauteur du programme des Jours heureux du CNR. Un sursaut qui déborde les clivages à partir du moment où on se met d'accord sur le chemin. ■

par Julia Hamlaoui,





SOCIÉTÉ

Contre la pandémie, une surveillance généralisée

Pour préparer la sortie du confinement, le gouvernement planche sur des solutions de traçage numérique des citoyens. Provisoires et soumises au volontariat, tente-t-il de rassurer. Sauf que les exemples de mesures d'exception qui s'inscrivent dans la durée ne manquent pas.

On ne peut masquer derrière un énième anglicisme cette réalité : le backtracking envisagé par l'exécutif pour la sortie du confinement reste ni plus ni moins le fait de traquer les déplacements des citoyens et leurs interactions sociales au travers de leurs smartphones. Cette méthode est utilisée par certains pays asiatiques, Singapour et la Corée du Sud en tête, dont la gestion de la crise sanitaire est souvent citée en exemple. En France, la réflexion est bien avancée, comme l'a confirmé mercredi soir le premier ministre, envisageant le recours à des méthodes de tracking sur la base d'un « engagement volontaire ». Le président a, lui, réuni à l'Élysée un groupe de douze chercheurs baptisé Care (acronyme de Comité analyse recherche et expertise, et soin en anglais) qui réfléchit notamment à cette solution, et dont fait partie Bertrand Thirion, chercheur à l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) et spécialiste des données. Commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton a, lui, demandé à huit grands opérateurs dont Orange, Vodafone et Deutsche Telekom, de fournir aux gouvernements les données mobiles – agrégées et anonymisées – liées aux déplacements de leurs abonnés.

C'est ainsi que le premier opérateur français a pu affirmer que près de 20 % des habitants du Grand Paris avaient quitté la capitale quand l'heure du confinement a sonné et

que, dans le même temps, la population de l'île de Ré avait augmenté de 30 %. Ces données pourraient aussi permettre « d'améliorer les estimations prévisionnelles épidémiologiques par zone », pour « adapter en temps réel le système de soin aux prévisions de nouveaux cas », a assuré sur Europe 1 Stéphane Richard, le PDG d'Orange. « La direction reste mesurée sur le sujet et insiste sur le fait que les flux de données, une fois agrégées, sont anonymisées, et qu'elle travaille en collaboration avec l'Inserm, la Cnil et le gouvernement, pour avoir des visions sur les mouvements de population en lien avec l'évolution de la pandémie, explique Cédric Carvalho, délégué syndical central CGT chez Orange. On n'est pas pour l'instant dans un ciblage numérique, comme cela s'est fait en Chine ou en Corée. A priori, si la Cnil est dans la boucle, on peut espérer qu'elle respectera son rôle. Nous aussi sommes très vigilants. Si on s'aperçoit qu'il y a une dérive, on le dénoncera », assure le cégétiste.

Le groupe Care réfléchit à des pistes plus intrusives

Un point de vue pour l'heure partagé par Maryse Artiguelong, qui représente la Ligue des droits de l'homme au sein de l'Observatoire des libertés et du numérique. « Dans ces limites, normalement, cela ne pose pas de problème. Le règlement général sur

la protection des données (RGPD) le dit bien : si l'anonymisation est respectée, les flux de géolocalisation ne sont plus des données personnelles. Le problème est que l'opérateur a toujours, lui, la possibilité d'identifier ses clients », nuance-t-elle. Dans ce contexte, recueillir le consentement individuel n'est pas requis, la simple publication de l'information suffit. La protection de la santé publique relève d'ailleurs des exceptions au RGPD et reste une compétence régionale. L'article 9.2.C du règlement stipule ainsi que « certains types de traitement (des données – NDLR) peuvent être justifiés à la fois par des motifs importants d'intérêt public et par les intérêts vitaux de la personne concernée, par exemple lorsque le traitement est nécessaire à des fins humanitaires, y compris pour suivre des épidémies et leur propagation ».

Le groupe Care réfléchit néanmoins à des pistes plus intrusives. Comme la reconnaissance vocale au téléphone, pour déterminer si la personne qui appelle est essoufflée et adapter la prise en charge. Ou encore l'analyse poussée des métadonnées – dont les coordonnées GPS – pour vérifier que les gens contaminés sont bien confinés chez eux. Pour ce faire, le gouvernement doit aussi changer de stratégie. Tester massivement les Français – le ministre de la Santé vient d'annoncer une première commande de 5 millions de tests – et inscrire dans la loi le ciblage numérique

massif des citoyens. Deux sénateurs « Les Républicains » ont déposé, la semaine dernière, un amendement à la loi Sanitaire, sans succès. Mais, sur le papier, le texte sur le renseignement de 2015 permet déjà le flicage numérique des Français, « pour le recueil des renseignements relatifs à la défense (des) intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France », précise la loi. C'est ce que dénonce la Quadrature du Net, qui se bat contre ce texte depuis le début. « Les services de renseignements peuvent exiger la transmission par les opérateurs téléphoniques des données techniques relatives (...) à la localisation des équipements terminaux utilisés par leurs clients. » En application de l'article L851-4, ces données peuvent même être « recueillies sur sollicitation du réseau et transmises en temps réel par les opérateurs », alerte l'association.

Risque majeur, la pérennisation de la surveillance numérique

« Le groupe de chercheurs n'a pas encore rendu son avis sur la question,

mais c'est assez inquiétant, d'autant qu'on peut regretter qu'il n'y ait pas, parmi eux, de représentant de la Cnil », pointe encore Maryse Artiguelong. La Commission nationale de l'informatique et des libertés a néanmoins émis des réserves avant même qu'on lui demande son avis et assuré que « dès la fin de la crise, elle veillera à ce que les dispositifs exceptionnels qui auraient été mis en œuvre soient sans conséquence pour les personnes concernées (destruction des données, etc.) et que ceux-ci ne soient pas pérennisés ». Le Comité européen de protection des données, dans un courrier adressé le 25 mars à la Commission, recommande également d'anonymiser et d'agrégner les données, d'en « limiter l'accès aux experts autorisés en épidémiologie spatiale, protection des données et science des données », et aussi d'en prévoir la suppression dès la fin de l'épidémie.

La pérennisation de la surveillance numérique est bien le risque majeur, selon la LDH, d'autant que, fin février encore, le secrétaire d'État au Numérique appelait à une « expérimentation sur la reconnaissance faciale ».

« Depuis la loi sur le renseignement, on voit des mesures censées être exceptionnelles s'inscrire sur le long terme. L'état d'urgence est devenu permanent, déplore la porte-parole de l'association. Toutes ces dérogations prises dans l'urgence, passées dans un climat anxiogène au possible, avec un décompte quotidien des victimes, ne doivent pas devenir définitives, il y a des précédents qui font qu'on est aujourd'hui très méfiants. » C'est ainsi que, au nom de la lutte contre le terrorisme, sont passées dans le droit commun les perquisitions administratives abusives, l'assignation à résidence sans décision de justice, les mises sous surveillance des contestations sociales comme celle des gilets jaunes ou la lutte contre la réforme des retraites.

Confinement, dérogations massives au droit du travail et, demain, traçage numérique... l'impréparation du gouvernement et la casse massive des services publics, en particulier de santé, n'ont pas à servir de justification aux privations des droits et des libertés. ■

par Pierrick Marissal,





SOCIÉTÉ

« Je rentrais des courses, j'ai pris un coup de Taser »

Ramatoulaye, 19 ans, raconte un contrôle subi à Aubervilliers. Dans les quartiers populaires, les brutalités policières se multiplient depuis le début du confinement.

Quand Ramatoulaye regagne son domicile après ses emplettes au supermarché, elle ne s'attend pas à vivre un cauchemar. À Aubervilliers, lors d'un contrôle policier, cette jeune femme de 19 ans s'écroule, violemment touchée à la poitrine par un coup de Taser, avant de se retrouver plaquée au sol par plusieurs agents. « J'étais partie acheter du lait pour mon nourrisson, raconte cette mère de famille, encore sous le choc. Ils m'ont frappée, traitée de "pute", sous les yeux de mon frère de 7 ans. » Cette intervention par une équipe de policiers lui a valu un traumatisme de l'épaule, du poignet, des hématomes, une douleur intense au niveau de la cuisse, et cinq jours d'ITT.

Les faits remontent au 19 mars. Devant les policiers, Ramatoulaye présente son attestation de sortie manuscrite. « Je l'avais rédigée à la main parce que nous n'avons pas d'imprimante, explique l'étudiante. Je suis passée au taxiphone pour en imprimer mais c'était fermé. » Puis, tout dérape. Selon la jeune femme, un policier lui donne un coup de Taser. Elle pousse aussitôt un cri strident avant de tomber au sol, comme le montre une vidéo postée sur Twitter. Et subit ensuite un plaquage ventral. Ramatoulaye est conduite au commissariat. « Dans le fourgon, ils m'ont giflée à plusieurs reprises, se sont moqués de moi. Puis, ils m'ont mise en cellule, avec un vieil homme, et

m'ont balancé : « Tiens, tu vas attraper le coronavirus ! » » Elle est relâchée le jour même, sans poursuites.

Après un tel traitement, la jeune femme veut logiquement porter plainte. « Mais on m'a dit qu'on ne pouvait pas aller au commissariat à cause du coronavirus », affirme Ramatoulaye. J'ai fait un signalement en ligne à l'IGPN. » Avec son avocat, Me Nabil Boudi, elle va toutefois déposer une plainte pour « violences en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique avec usage d'une arme » et « injures ».

Plusieurs vidéos circulent sur les réseaux sociaux

Le Défenseur des droits a aussi été saisi. « Ma cliente était en règle : elle a présenté immédiatement son attestation écrite, aucun décret n'impose qu'elle soit dactylographiée », insiste Me Boudi. Qui pointe le caractère discriminatoire du contrôle : « Les contrôles d'identité en banlieue sont toujours fondés sur le délit de faciès. On a vu des centaines de Parisiens se baladant au jardin des Tuileries. Là-bas, aucun contrôle d'identité n'a débouché sur ces violences. »

De fait, l'exemple de Ramatoulaye n'est pas isolé. Plusieurs scènes de brutalités policières en banlieue ont été filmées depuis le confinement.

Aux Ulis (Essonne), Sofiane, 21 ans, livreur chez Amazon, a eu le malheur de sortir sans attestation et de croiser la BAC. Le jeune homme sera mis à terre, frappé à de multiples reprises et traîné sous un porche, à l'abri des regards. Une vidéo témoigne de ces violences où on l'entend hurler de détresse. « L'un des policiers lui touche les parties intimes, un autre lui met une main sur la bouche, tandis que Sofiane reçoit une pluie de coups », raconte Me Samim Bolaky, l'avocat du livreur. Les coups ont continué jusqu'à ce qu'il tombe par terre. » Bilan : quatre jours d'ITT et, cerise sur le gâteau pour la mère de Sofiane, une contravention pour avoir conduit son fils à l'hôpital sans être munie d'une attestation. Depuis, une plainte contre X a été déposée auprès du parquet d'Évry.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, dont la LDH, ont recensé des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux « montrant des habitant·e·s apparemment frappé·e·s, gazé·e·s, et, dans un cas, une personne se faisant heurter par un policier à moto ». Elles « appellent le ministre de l'Intérieur et le directeur général de la police nationale à veiller au respect des lois, rappelant que « les contrôles de police ne doivent être ni abusifs, ni violents, ni discriminatoires ». ■

par Lola Ruscio,





SOCIAL-ECO

Deliveroo bloque un coursier gréviste

Un nouveau livreur de repas à vélo, qui a participé aux dernières grèves contre la plateforme, vient d'être déconnecté sans préavis, en pleine épidémie.

Emmanuel, livreur à vélo de Lyon, a reçu la notification le week-end dernier. Son compte Deliveroo a été suspendu sans préavis, au motif qu'il aurait tardé, en plein confinement, à fournir son dernier justificatif de l'Urssaf. Un fallacieux prétexte, pour la CGT précaires et chômeurs.« Il avait prévenu la plateforme qu'il aurait un peu de retard ! Selon nous, il a été déconnecté car il a participé aux dernières mobilisations contre la baisse des rémunérations », s'insurge Ludovic Rioux, porte-parole des livreurs CGT à Lyon. La capitale des Gaules a en effet été pionnière dans une expérimentation de Deliveroo : la fin des plages horaires. Auparavant, les livreurs se voyaient attribués,

selon un ensemble de règles parfois contestables, des créneaux sur lesquels travailler. Leur suppression, qui s'est généralisée à toute la France pendant le confinement, a poussé les livreurs à se concurrencer entre eux, à augmenter leur temps de travail et à perdre du chiffre d'affaires. C'est contre cela qu'Emmanuel manifestait encore début mars.

Ce vendredi, les livreurs CGT de Lyon, Bordeaux, Nantes et Dijon se mettront à nouveau en grève contre la sanction qu'a subi le coursier, sans oublier leurs autres revendications, dont l'ouverture de négociations sur les rémunérations.« Avec les nombreux cas de Covid-19 qui se dé-

clarent chez les livreurs, on demande la suspension des livraisons. Nous ne sommes pas indispensables à la nation, mais nous avons besoin d'une véritable indemnisation », affirme Ludovic Rioux. Et ce ne sont pas les mesures en faveur des indépendants qu'a pris le gouvernement, le 30 mars dernier, qui aideront les coursiers, puisqu'il faut, entre autres exigences, justifier 70 % de baisse de chiffre d'affaires depuis le début du confinement pour prétendre percevoir l'indemnité, ce qui n'est pas le cas des livreurs qui ont été poussés à travailler malgré les risques. ■

par Pierrick Marissal,





MONDE

Les grèves des loyers relancent la lutte

Du Canada à l'Espagne, les locataires les plus précaires ou simplement solidaires s'organisent pour résister et survivre à la crise ouverte par la pandémie.

De la trêve à la grève, le pas est en train d'être franchi. Dans le monde entier gagné par le confinement général, chacun est invité à rester chez soi, mais les luttes sociales ne s'arrêtent pas et, précisément, elles repartent du lieu central, plus encore en ce moment, de la plupart des existences dans la crise actuelle : le logement. Sur toute la planète, en particulier depuis le 1er avril avec l'arrivée des traitements, des locataires entrent dans des « grèves de loyer » ou revendiquent, sur leurs balcons, par-delà les applaudissements pour le personnel soignant, des interventions publiques pour préserver leur droit à un toit.

Au Québec, le mouvement est très organisé et semble fort suivi. De nombreux locataires apposent à leurs fenêtres un drap blanc, symbole de ralliement à la « grève des loyers » au Canada : ils réclament notamment un moratoire sur les loyers et la réquisition des logements vides pour protéger les sans-domicile. Une plateforme (AnnulezLesLoyers.ca) invite les locataires à se joindre au mouvement, directement ou à partir du moment où, dans leur région, 2 000, 8 000, 20 000 ou 50 000 personnes y participeront. Pour les promoteurs de ces initiatives, contrairement à ce qu'affirment les autorités, la prime de 2 000 dollars canadiens (1 294 euros), promise par le gouvernement fédéral aux travailleurs privés d'emploi par la crise du Covid-19, ne peut en aucun cas remplacer une mesure directe sur les loyers. Mi-

nistre québécoise de droite chargée des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest a ainsi fait scandale en invitant les locataires à ne « pas hésiter à contacter » leur banque « afin d'obtenir des conseils ou du soutien ». « Cela signifie deux choses aussi insultantes l'une que l'autre », dénonce le collectif Grève des Loyer à Montréal. Elle ignore la réalité vécue par les locataires pauvres, qui ne peuvent pas se qualifier pour les prêts bancaires. Elle suggère aux locataires de s'endetter afin de faire face à la crise actuelle. Ces dettes ne feront qu'augmenter l'angoisse qui repose sur les épaules des personnes les plus vulnérables et qui sont, bien souvent, déjà très endettées. »

Un peu plus au sud, aux États-Unis, où tous les filets de sécurité sociale sont troués, une mobilisation du même ordre commence aussi à émerger. Selon le cabinet Amherst, 26 % des ménages vivant en location vont avoir besoin d'une aide temporaire pour payer leur loyer. Dans un renversement un poil indécent, le New York Times s'inquiète que 40 % des locataires pourraient ne pas réussir à payer ce mois-ci dans la ville devenue l'épicentre de la pandémie sur le continent, cite Christopher Athineos, un pauvre hère dont la famille possède neuf immeubles à Brooklyn avec 150 locataires au total : « J'essaie de ne pas paniquer », confie-t-il. De toute ma vie, mais aussi de mémoire de mes parents et de mes grands-parents, je n'ai jamais rien vu de tel. »

Des initiatives dans les résidences étudiantes européennes

Dans ce contexte, alors qu'Andrew Cuomo, le gouverneur de New York, ordonne la suspension des remboursements de crédits immobiliers pour les propriétaires, c'est l'une des figures de la gauche américaine, la députée Alexandria Ocasio-Cortez, élue du Bronx et du Queens, qui monte au créneau. « En offrant un traitement préférentiel aux propriétaires et à des gars qui sont déjà bien riches, sans rien donner aux locataires, nous sommes en train de créer une question de classe et de race ! » s'indigne-t-elle.

En Europe, des initiatives similaires démarrent également, notamment dans les résidences étudiantes au Royaume-Uni, mais aussi, de manière plus générale, en Italie et en Espagne. Dans le premier pays, les associations de locataires comme l'Unione Inquilini, soutenues notamment par Refondation communiste, réclament en urgence la création d'un fonds distribuant une « aide au logement extraordinaire pour toutes et tous ». Dans le second, alors que le gouvernement de coalition PSOE-Unidas Podemos a mis sur pied un plan d'urgence d'étalement du paiement des loyers – avec un éacement possible de 50 % des dettes, le cas échéant –, les syndicats et les collectifs de locataires maintiennent leur appel à la grève. Avec une alter-

native qui claque : « Ou le gouvernement suspend les loyers, ou nous ne

payons pas. » ■

par Thomas Lemahieu,





ÉVÉNEMENT

Covid-19 : en Seine-Saint-Denis, «on se sent démunis»

Dans le département, l'un des plus pauvres de France, les généralistes, en sous-effectif, font face à l'afflux de malades et tentent de colmater les brèches hospitalières.

D'une démarche claudicante, un grand homme, s'approche de l'entrée du centre municipal de santé Savattero, jeudi à Montreuil, en Seine-Saint-Denis. On l'arrête avant qu'il n'entre. Commence alors l'interrogatoire spécial Covid-19. Derrière les portes vitrées, quatre généralistes et une dizaine d'infirmières multiplient les appels pour surveiller l'état de santé des malades confinés chez eux. «Nous accueillons tout le monde ici, dont environ 25 % de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat et de la couverture maladie universelle, explique fièrement Pierre-Etienne Manuellan, médecin directeur de la santé pour cette ville de 100 000 habitants, dont 26 % vivent sous le seuil de pauvreté (12 points de plus que la moyenne nationale). Tout le monde n'est pas égal face à la maladie. Dans l'un des départements les plus pauvres de France, nous n'avons pas attendu le Covid-19 pour le savoir.»

à lire aussi Coronavirus : en Ile-de-France, «là on ne peut pas faire plus»

Un constat confirmé par Frédéric Adnet, chef du service des urgences de l'hôpital Avicenne, à Bobigny : «La Seine-Saint-Denis cumule parmi les plus mauvais indicateurs de santé du pays, que ce soit pour la mortalité maternelle ou infantile. Nous avons encore d'importants foyers de tuberculose et de sida. Le manque de médecins [de ville] fait que les maladies sont prises en charge plus tard, à un stade plus grave. A Avicenne, tous nos services de réanimation comme de médecine générale sont saturés depuis mercredi.» Et de reprendre : «Nous n'avons pas bénéficié du départ de la population partie dans sa résidence secondaire, comme à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.» Même discours aux centres hospitaliers d'Aulnay-sous-bois, Saint-Denis ou Montreuil.

Les hôpitaux du département tentent alors de se reposer sur la médecine de ville, elle aussi largement en sous-effectif. Le triangle du 93 n'est pas un territoire uniforme, loin de là. Mais il cumule des handicaps communs. En 2017, le département disposait de 54,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 71,7 en moyenne en Ile-de-France, d'après l'Union régionale des professionnels de santé. Et la situation continue de se dégrader. Le 3 février 2019, un médecin de l'hôpital Avicenne s'est suicidé sur son lieu de travail. Dix jours plus tard, les urgentistes de l'hôpital Robert-Ballanger, à Aulnay, déposaient un préavis de grève après la démission de plusieurs d'entre eux. La crise sanitaire actuelle ne fait qu'exacerber les inégalités territoriales. La médecine de ville tente de colmater les brèches.

«Caissiers et livreurs»

A La Courneuve, avec son taux de pauvreté de 43 % et ses barres d'immeubles décrépites, un médecin, pressé, nous raconte terminer tous les jours à 23 heures en ce moment. «Je me bats comme je peux avec mes cas de Covid.» Pourtant, la plupart des

cabinets libéraux ont observé, comme partout en Ile-de-France, une baisse de leurs consultations. Mais ils partaient de loin. «Avicenne m'a contactée pour commencer à renvoyer chez eux plus tôt que prévu des personnes contaminées et hospitalisées afin de libérer des lits, rapporte Brigitte Surget, généraliste à Noisy-le-Sec. Malheureusement je ne peux pas [les suivre] car j'ai déjà trop de patients.» A Bobigny, Djamel Arkoub «reçoit en temps normal 40 à 50 patients par jour, compte le généraliste. Certains de mes confrères dépassent les 70 au quotidien. Parmi eux, nous recevons beaucoup de caissiers dans des centres commerciaux ou de livreurs. Des personnes en première ligne aujourd'hui et qui angoissent d'être contaminées car elles sont mal protégées».

La pénurie de masques de protection frappe de plein fouet les praticiens du 93. Seuls dix-huit masques par médecin et par semaine sont distribués. «On se sent vraiment démunis», témoigne Roger Franchitti, qui vit ses derniers mois d'activité à Noisy-le-Sec avant la retraite. Jeudi dernier, j'ai dû renvoyer sans masque un patient infecté qui vit avec huit autres personnes. Il m'a rappelé samedi, ils étaient tous contaminés dans la famille, dont le grand-père de 72 ans qui a développé des complications graves.» Certaines décisions difficiles doivent alors être prises. Depuis son bureau lumineux à Montreuil, Pierre-Etienne Manuellan, qui pratique depuis 1988 dans le département, explique : «Nous avons

décidé, avec l'hôpital de la ville, que les personnes qui n'ont pas des logements décents ou qui n'ont pas les moyens de s'isoler resteraient à l'hôpital. Cela risque de faire du monde.» Sa grande préoccupation, en ce moment, est la situation dans les foyers pour travailleurs migrants. «*C'est dramatique, s'énerve Manuellan. Vous pouvez imaginer l'état de ces établissements, où le virus circule alors qu'ils vivent à six dans des chambres conçues pour trois.*»

«Fracture numérique»

Avec le confinement, surviennent aussi les crises d'angoisse. «*Le problème, c'est que quand on est coincés*

dans un petit appartement à plusieurs, le confinement pèse lourdement sur le mental, affirme Brigitte Surget. Les jeunes se sentent invincibles et continuent à voir leurs amis. Certains de mes patients, qui sont policiers et n'ont pas de masque, me racontent que ça devient tendu dans certains quartiers. Des jeunes font des barbecues.» Au risque de contaminer leur famille, lorsqu'ils rentrent chez eux. Autre problème : la téléconsultation. «*On voit aujourd'hui clairement la fracture numérique,* relate Arnaud Dubédat, généraliste à la tête du Centre municipal de santé Louise-Michel de Romainville. *Il y a des gens qui sont laissés sur le bord de la route. Ils ne maîtrisent pas WhatsApp ou pas assez*

bien la langue française pour réussir à nous appeler.» Le médecin, qui rappelle que les IVG continuent d'être pratiquées ainsi que l'accueil des femmes victimes de violences conjugales dans son centre, s'inquiète aussi pour ces patients atteints de maladies chroniques lourdes ou pour toutes ces urgences hors Covid-19 qu'il ne voit plus. «*Ces gens doivent rester chez eux pensant qu'ils ne sont pas prioritaires,* regrette-t-il. *On risque de découvrir des personnes dans des états dramatiques à la fin du confinement.*» ■

par Aude Massiot





L'ACTU—SEINE-SAINT-DENIS

Plusieurs bailleurs sociaux reportent le paiement des loyers

Alors que le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens, deux bailleurs déploient des dispositifs permettant de suspendre ou de reporter le paiement des loyers des ménages les plus précaires.

Seine-Saint-Denis

Par Olivia Villamy

Elle s'est installée à la cité Gabriel Péri, à Saint-Denis en 2012. Pour la première fois, Alba* ne sait pas comment elle va payer les 700€ de loyer de l'appartement qu'elle occupe avec ses trois enfants et son mari.

Salarié d'un grand constructeur automobile, il a été placé au chômage partiel au début du mois. Une perte d'argent qui affecte fortement le ménage d'autant qu'Alba, en recherche d'emploi depuis plus d'un an, ne touche « aucune indemnité, ni aucune aide ».

« C'est difficile, ça tourne dans ma tête mais il n'y a rien à faire », souffle-t-elle au téléphone. Seule lueur d'espoir, la lettre glissée dans sa boîte aux lettres, lundi matin, indiquant que son bailleur social, Plaine Commune Habitat, a mis en place une cellule pour « traiter les situations difficiles au cas par cas ».

Plaine Commune Habitat propose un report partiel ou total

Ouverte lundi, elle permet aux locataires en difficulté de bénéficier « d'un report partiel ou total » du paiement de leur loyer. Une mesure exceptionnelle mise en place alors que le gouvernement n'a annoncé

aucun moratoire sur les loyers des particuliers.

« J'ai écrit au 1 er Ministre pour lui demander l'aide du gouvernement. Si on accompagne les entreprises, il faut aussi accompagner les ménages », plaide Laurent Russier maire (PCF) de Saint-Denis et président de Plaine Commune Habitat.

« Je lui ai demandé deux choses : d'abonder les fonds de solidarité logement et énergie et de permettre à la Caisse des dépôts et consignation de nous accorder des prêts à taux zéro pour reporter l'encaissement des loyers qui représentent 90 % de nos recettes. »

En attendant une réponse, la cellule « appui logement solidarité » commence à recevoir ses premiers appels. Et ils pourraient être nombreux sur un parc locatif qui compte près de 18 000 logements.

A Saint-Ouen, suspension du loyer contre déclaration sur l'honneur

Devant l'urgence, le bailleur social municipal de Saint-Ouen est passé à la vitesse supérieure. La Semiso, (Société d'économie mixte de Saint-Ouen) propose à « l'ensemble de ses locataires de suspendre ses loyers sur simple déclaration sur l'honneur afin de les étaler sur les 12 prochains

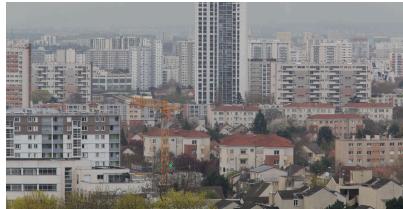
mois, dès que la période de confinement sera levée ».

Pour supporter la mesure, le maire (UDI) de la ville William Delannoy, a demandé au gouvernement des lignes de crédit. « Des prêts à taux négatifs comme ceux qui sont octroyés aux promoteurs immobiliers. » Car si plus de 20 % des locataires ont recours à cette mesure, le bailleur sera dans l'obligation d'emprunter.

« Avec la baisse des APL, les bailleurs sont déjà très fragiles, estime l'élu. Il faut que l'Etat nous sécurise, on ne peut pas rajouter à la crise sanitaire, une crise sociale. Je ne demande pas que l'état sorte le chéquier mais qu'il nous assure le recours à l'emprunt ». Un appel du pied relayé par le député (PCF) Stéphane Peu. Dans une question écrite au ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, il demande des mesures pour les loyers, comme il en existe pour les baux commerciaux.

« L'inquiétude monte à ce sujet, note le parlementaire. Parmi les gens qui sont au chômage partiel et qui ont des salaires modestes, beaucoup vont avoir du mal à garder la tête hors de l'eau. Je propose de constituer un fonds de garantie, en s'appuyant sur la trésorerie du groupe Action Logement (qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction), afin d'avancer le montant des loyers pour ceux qui auraient du mal à s'en acquitter. »

Ni Julien Denormandie, ni Edouard Philippe n'ont pour l'instant répondu aux élus de Seine-Saint-Denis qui les ont sollicités sur le sujet. ■



Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).
Plaine commune habitat est l'un des deux bailleurs départementaux à avoir mis en place un dispositif de report ou de suspension des loyers des personnes les plus en difficulté.

* Le prénom a été modifié





OPINIONS

Confinement : les livreurs de repas à domicile toujours plus déshumanisés

ANALYSE. Le contexte de pandémie amplifie l'indifférence des clients au sort des coursiers de l'économie des plates-formes. Par Claire Le Breton, EM Lyon

« « *J'ai l'impression d'être un robot. Quand j'amène la nourriture j'ai l'impression qu'ils [clients] ne pourraient pas dire qui les a livrés, ils ne regardent même pas. Pour eux, je ne suis qu'un moyen d'avoir un repas* ». »

Comme le souligne Maxime (le prénom a été changé), livreur Deliveroo et free-lance en design, dans l'extrait ci-dessus, le droit d'existence des livreurs se limite à leur capacité à transporter un sac fumant en papier kraft d'un bout à l'autre de la ville en moins de 20 minutes. Si les coursiers des plates-formes comme Deliveroo ou UberEats sont omniprésents dans l'espace public et font désormais partie du paysage urbain, leur individualité semble occultée par un système où seule l'exécution des tâches compte (lien : <https://urlz.fr/cdpF>).

Alors que le mot d'ordre est aujourd'hui de rester chez soi et craindre le contact avec l'extérieur, comment penser les individus dont le rôle consiste à transpirer des heures dehors afin de jouer l'intermédiaire entre la main du restaurateur et celle du client ?

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19 en France, nous saluons les efforts des caissier·e·s, éboueur·e·s, agriculteur·ice·s, soignant·e·s, qui s'exposent aux risques de contamination et travaillent au-delà des 35 heures pour garantir le maintien des services de première nécessité. Parallèlement à la fermeture des ca-

fés, cinémas, musées et principaux espaces publics, il est autorisé aux restaurants de maintenir leur activité de livraison à domicile, principalement assurée depuis quelques années par l'intermédiaire de plates-formes en ligne (lien : <https://urlz.fr/cdpK>).

En première ligne

Deliveroo et UberEats ont ainsi mis en place une nouvelle option sur leur application, « livraison à ma porte », qui permet aux clients de s'assurer que le livreur se soit « écarté d'un minimum de deux mètres de la porte après le dépôt du repas pour le récupérer » et ainsi respecter les mesures de distanciation sociale préconisées par le gouvernement.

Les livreurs font ainsi partie, aux côtés des employés de la restauration restés ouverts pour la livraison, des professionnels mobilisés en première ligne dans une crise sanitaire sans précédent. Il serait alors aisément de conclure que cette crise aura au moins permis de tirer la révérence à ces « sales boulots » trop souvent négligés, invisibilisés (lien : <https://urlz.fr/cdpD>).

Sur le terrain toutefois, les coursiers s'essoufflent dans des rues désertées (lien : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/temoignage-coronavirus-c'est-epuisant-travailler-ville-mortelivreuber-eats-raconte-son-quo>

tidien-1803880.html?fb-clid=IwAR2tiLegNDCmr5zUN-Jy4cDR9_koG2ELEJm2aNZOESn0HojdUFMiS5Bd1iMU), pour livrer un pad thaï « indispensable » à un ingénieur en télétravail qui attendra que le livreur se soit écarté de plusieurs mètres de la porte avant d'aller récupérer son repas, conformément aux « gestes barrières ».

Le livreur, lui, verra les portes de l'ascenseur se refermer sur la silhouette du client, dont il ne distinguera pas le visage tourné vers le sol, où l'attend sa commande. Le rôle des livreurs de repas à domicile contraste en effet avec les besoins de distanciation préconisés en période de pandémie.

Hyperprésents sur la scène urbaine mais pourtant fondus dans le décor, leurs corps s'exposent aux regards et dangers de l'extérieur. Outil de travail majeur, la chair des livreurs est imprégnée de la rue : le visage, mordu par le froid en soirée, goutte de sueur le midi ; les habits transparents la friture des attentes prolongées devant le comptoir d'un fast-food ; le sac, lourde carapace de tissu, est souillé au-dedans d'une soupe vietnamienne renversée et au-dehors par le contact des sols à l'hygiène douceuse.

Un « sale boulot »

Si, avant la crise, les coursiers faisaient déjà état de l'indifférence, voire du mépris, ressentie lors de la li-

vraison aux clients, la déshumanisation de cette interaction est nourrie par les mesures sanitaires de distanciation spatiale et de protection individuelle : la nouvelle norme exige plus d'un mètre entre les personnes et la désinfection des chairs. Contaminé par un extérieur dégoulinant (lien : <https://www.lefigaro.fr/conso/coronavirus-la-livraison-de-repas-a-domicile-remede-miracle-ou-aberration-20200316>), le livreur est maintenu à distance des intérieurs maîtrisés.

Pour des citoyens confinés dans un 60 m² aseptisé, ces enveloppes charnelles représentent l'épouvantail de la contamination, virale, mais aussi sociale. Il est alors plus confortable, pour les employés du secteur tertiaire qui « sauvent des vies » en poursuivant en télétravail un contrat à durée indéterminée, de détourner le regard que de se heurter à la réalité de ces travailleurs suants, fatigués et pressés par le paiement à la tâche (lien : <https://urlz.fr/cdpz>).

La livraison de repas à domicile constitue un « sale boulot » (lien : <https://urlz.fr/cdpt>) : les coursiers s'exposent aux dangers de la circulation et de la maladie, pour un travail non qualifié et qui couronne rarement un parcours professionnel délibéré. Ses travailleurs sont stigmatisés, comme le suggèrent les mots affichés sur la devanture de nombreux restaurants, en lettres capitales « Coursiers, attendez dehors ! ».

Les coursiers sont mis à distance sous la pluie ou la canicule, au risque de contaminer de leur sueur précaire les clients en salle, et ternir l'image des restaurateurs. Leur « sale boulot » dérange. La distanciation amplifiée par le Covid-19 devient donc réellement sociale, au sens où elle accentue les barrières entre la - relative - stabilité de l'emploi salarié et la pré-

carité contagieuse des auto-entrepreneurs.

Autorisés par le gouvernement car ils permettent théoriquement aux personnes vulnérables et seules de se nourrir sans avoir besoin de sortir de chez elles, les services des plates-formes de livraison sont avant tout un moyen pour la classe moyenne supérieure de célébrer leur sécurité lors de soirées Skype sushi avec des amis.

Le virus de la précarité

La situation de pandémie du Covid-19 révèle donc et amplifie les stigmates qui marquent les coursiers de l'économie des plates-formes. Si Deliveroo et UberEats bénéficient de la réputation d'acteurs principaux de la livraison de repas à domicile sur le territoire, c'est aux dépens des individus qui travaillent sur le terrain pour rendre possibles ces services.

Faute d'indemnisation réelle, les coursiers n'ont d'autre choix que de s'exposer au virus de la précarité pour continuer à payer leur loyer. Le travail des plates-formes de livraison de repas représente l'unique source de revenu pour grand nombre de ces fantômes (lien : <https://urlz.fr/cdpq>), socialement indésirables, et pourtant jugés aujourd'hui « indispensables ».

Dans la « guerre » annoncée par le président de la République Emmanuel Macron, ces travailleurs sont en première ligne. Toutefois, il est important de prendre la mesure de cette métaphore martiale, puisqu'il n'est pas question ici de grenades ou de tirs à bout portant : ces tragédies se déroulent silencieusement dans de nombreuses régions du monde pendant que l'Occident se demande s'il est autorisé de courir dans un ou deux kilomètres de rayon autour de chez soi.

Gardons à l'esprit que le front sur lequel sont envoyés les livreurs des plates-formes est d'une autre nature. Les coursiers respirent les gaz toxiques de l'indifférence, du mépris, du rejet. Ils se heurtent à la baïonnette du paiement à la tâche. Pour eux, pour nous, la bataille est, avant tout, économique et sociale.

[Image : <https://counter.theconversation.com/content/135039/count.gif?distributor=republish-lightbox-advanced>] _____

Par Claire Le Breton (lien : <https://theconversation.com/profiles/claire-le-breton-1013038>), EM Lyon

Pendant un an et demi, dans le cadre du travail sociologique de terrain réalisé pour sa thèse sur les travailleurs des plates-formes de livraison de repas à domicile, l'autrice a pédalé pour deux de ces plates-formes, a réalisé une trentaine d'entretiens formels, a pris en note de nombreuses interactions informelles avec des livreurs, restaurateurs, clients, et a suivi les discussions d'une dizaine de groupes de discussion en ligne dédiés aux coursiers. Cette analyse est le fruit de ce travail de terrain et de théorisation à partir des travaux scientifiques existants.

La version originale (lien : <https://theconversation.com/>) de cet article a été publiée sur The Conversation (lien : <https://theconversation.com/fr>). ■



par Claire Le Breton





Les syndicats de la fonction publique forcent la dose

A la guerre comme à la guerre est devenue une expression commune pour signifier que la bataille contre le coronavirus rend acceptables des entorses aux comforts habituels. Pourtant, certains syndicats de la fonction publique, la CGT, FO, Sud et la FA-FPT (un syndicat autonome) affichent des revendications qui fleurent bon le temps où tout allait bien.

A la différence du privé, la situation de la fonction publique est très encadrée. Seuls ceux dont l'activité a été jugée indispensable par un plan de continuité d'activité (chaque ministère en a un, c'est moins vrai pour les collectivités locales), viennent travailler physiquement. « Le droit de retrait n'est possible que si le danger est grave et imminent. Le fait d'être exposé à un virus n'est pas susceptible de déclencher à condition que les équipements de protection soient bien fournis et les distances respectées », souligne Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat de l'Action et des Comptes publics, chargé de la Fonction publique.

On comprend donc que les revendications syndicales portent sur la réalité de ces protections, souvent promises, pas toujours au rendez-vous. Mais les agents peuvent se trouver dans deux autres situations, et ce sont elles qui font l'objet de de-

mandes parfois caricaturales : en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence (ASA), équivalent du chômage partiel pratiqué dans le privé.

Fauteuil ergonomique. Ainsi certains demandent une prime de repas pour ceux qui télétravaillent. Ou la prise en charge de tous les frais relatifs à ce mode de travail (ce qui existe déjà quand il a fait l'objet d'un accord en bonne et due forme avant la crise). Mais y a-t-il urgence à réglementer une situation temporaire alors que d'autres sujets brûlent ? Il est vrai que les syndicats suivent leurs troupes : interrogé par mail, le salarié d'une grande institution publique a fait valoir ses exigences : oui au télétravail à condition de disposer d'un fauteuil ergonomique et d'un chauffage d'appoint !

S'ils ne sont pas actifs, les fonctionnaires bénéficient donc de l'ASA. Ces jours-là donnent droit à congés payés. Certaines organisations voulaient qu'ils déclenchent aussi des RTT. « Cela peut paraître exagéré à un salarié du privé, reconnaît Christian Grolier, secrétaire général de FO-Fonction publique, mais l'agent n'a pas choisi cette situation, c'est l'employeur qui la lui impose. »

Même raisonnement avec la rémunération de ce repos, certes forcé : l'ASA prévoit un maintien de 100 %

de la rémunération, mais les heures supplémentaires et les primes statutaires ne sont pas prises en compte puisque liées à l'activité. « Les heures sup pourraient être intégrées et effectuées après la sortie du confinement », plaide Martine Gramond-Rigal, présidente de la FA-FPT. Quant aux primes, « c'est vrai qu'elles sont liées à l'activité, mais depuis vingt ans au moins les gouvernements ont choisi de les augmenter pour ne pas revaloriser le point d'indice », argumente Christian Grolier, secrétaire général FO Fonction publique.

Une prime exceptionnelle de 1 000 euros (maximum) pourra être distribuée aux fonctionnaires, comme aux salariés du privé. Mais qui est concerné ? A priori les soignants et les agents qui sont sur le terrain en contact avec du public. « Nous voulons qu'elle soit donnée aussi à ceux qui télétravaillent, affirme Martine Gramond-Rigal, le télétravail n'est pas sans risque : certaines situations sont psychologiquement difficiles à vivre. Il ne faut pas entrer dans un système binaire avec ceux qui sont sur le terrain et ceux qui n'y sont pas. » Quant à FO et Sud, ils demandent, eux, l'augmentation du point d'indice. ■

par Corinne Lhaïk @clhaik T





ÉCONOMIE

Chute libre des entrées en formation et contrat aidé

Une étude de la Direction des statistiques du ministère du Travail, la Dares, portant sur trois indicateurs scrutés depuis le début de l'épidémie de coronavirus en France, démontre bien l'impact de la crise actuelle sur le marché du travail. Sans grande surprise, le nombre d'entrées en formation des demandeurs d'emploi s'est littéralement effondré dans les jours qui ont suivi l'ordre de confinement en France. La semaine du 16 mars, seulement 7 455 inscriptions en formation ont ainsi été comptabilisées par Pôle emploi. Ce qui représente une diminution de... 56 % par rapport à la semaine de l'année précédente. « Beaucoup de formations à distance existent mais d'autres,

présentielles et réalisables en agence, ne sont plus disponibles étant donné la situation. Ce qui explique en partie cette baisse », détaille la direction de Pôle emploi.

De la même manière, les entrées en contrat aidé – désormais baptisé Parcours emploi compétences (PEC) – ont également dégringolé. Ces parcours destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail accusent une baisse de 67 % entre la première et la seconde quinzaine de mars, passant de 2 100 à 700. « *Cette chute peut partiellement refléter un ralentissement dans l'activité d'enregistrement des contrats dans le contexte actuel* », détaille la Dares.

Enfin, le nombre de salariés placés au chômage partiel (activité partielle) atteint, au 2 avril, les 4 millions de personnes, selon le dernier chiffre communiqué par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Dans le détail fourni par la Dares, 42 % des salariés concernés travaillent dans des établissements de moins de 20 salariés et 20 % des demandes proviennent d'Île-de-France. Enfin, le commerce (21,4 %), l'hébergement et la restauration (15,7 %) et la construction (14,3 %) sont les secteurs qui ont le plus recours au dispositif d'activité partielle. ■

par W. P.





ENTRÉES LIBRES

47 % DES FRANÇAIS LUI FONT CONFIANCE POUR GÉRER L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.

confiance fragile pour Emmanuel Macron

Acrise exceptionnelle, baromètre exceptionnel. Pour la première fois depuis sa création en 1978, le baromètre proposé par Kantar a modifié les questions posées (par internet et non en face à face en raison du confinement) aux personnes interrogées. Dans ce contexte, Emmanuel Macron et Édouard Philippe tirent plutôt bien leur épingle du jeu. Là où les Français jugeaient sévèrement leur action « pour résoudre les problèmes qui se posent en France », ils semblent plus indulgents face à la crise du coronavirus envers le président de la République et son premier ministre. Même si la part de ceux qui ne font pas du tout confiance est très élevée (26 % pour Macron et 30 % pour Philippe), les Français restent plus nombreux à leur faire confiance (47 % contre 28 % pour Macron ; 45 % contre 30 % pour Philippe) qu'en pé-

riode normale. On est très loin des remontées qu'avaient pu connaître François Mitterrand pendant la guerre d'Irak ou François Hollande pendant les attentats. Cette fois-ci, les Français n'accordent aucun blanc-seing à l'exécutif et on sent que la confiance reste fragile. Les hésitations du début, les contradictions dans les propos, les difficultés dans la gestion expliquent sans doute cette relative confiance.

Cette relativité se retrouve dans la confiance accordée au gouvernement. Seules trois personnalités émergent : le ministre de la Santé, Olivier Véran, prend la place de Nicolas Hulot, jusqu'ici indéboulonnable numéro 1. Il est suivi par le patron de Bercy, Bruno Le Maire, et le directeur général de la Santé, Jérôme Salomon. Leur forte présence médiatique explique sans doute une part de cette confiance. Mais ça ne suffit pas puisque Sibeth Ndiaye, très présente elle aussi, ne convainc pas (6 %). Alors que Xavier Bertrand, relativement discret, prend la place de premier opposant, devant Marine Le Pen, pourtant très vindicative contre l'action du pouvoir. En revanche, il en est un qui a perdu une belle occasion de se taire : le patron de la CGT, Philippe Martinez, arrive bon dernier du baromètre. Sa proposition de faire grève dans la fonction publique pendant tout le mois d'avril, en plein cœur de la lutte contre l'épidémie, a fait un flop retentissant !

C. M. ■

par Carl Meeus





L'ACTIVITÉ PARTIELLE, L'OUTIL MIRACLE DE L'ÉLYSÉE

Face à la baisse d'activité, l'exécutif met le paquet pour inciter les entreprises à recourir au chômage partiel plutôt qu'à licencier. Une stratégie qui a fait ses preuves en Allemagne lors de la crise de 2008.

Tourisme, restauration, BTP, transports, industrie... Hormis la distribution alimentaire, tous les secteurs prennent de plein fouet la baisse d'activité liée à la pandémie. Au sommet de l'Etat, on met le paquet pour inciter les entreprises à recourir au chômage partiel plutôt qu'à licencier en masse. Une stratégie qui avait fait ses preuves en Allemagne lors de la crise de 2008.

VRP D'UN OUTIL PEU CONNU

Sauve qui peut ! Quelques semaines après avoir pronostiqué le retour du plein-emploi, le président de la République, le Premier ministre et tout le gouvernement ont radicalement changé de discours. A cause du coronavirus, c'est maintenant la crise de 1929 qui est dans toutes les têtes... Au sommet de l'Etat, on pare au plus pressé. La nouvelle priorité ? Venir à la rescoussse des employeurs qui, en pleine pandémie, prennent le bouillon. Et ils sont sacrément nombreux ! Hôtels, restaurants, boutiques de luxe, salles de spectacles, traiteurs, agences de voyage, compagnies aériennes, BTP, industrie automobile... La liste des secteurs qui subissent un effondrement de leur activité s'allonge sans fin. En jeu, des centaines de milliers d'emplois, menacés de disparaître dans les prochaines semaines.

En première ligne de cette crise aussi violente que soudaine, voilà donc Bruno Le Maire et Muriel Pénicaud transformés en super VRP d'un outil

jusqu'alors peu médiatisé, l'activité partielle. Un dispositif vanté jusqu'au palais de l'Elysée, dès le jeudi 12 mars, lors de la première allocution du chef de l'Etat. « *Dans les jours à venir, un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel sera mis en oeuvre* », qui ira « *beaucoup plus loin* » que les annonces déjà faites par l'exécutif pour « *préserver les emplois et les compétences* », affirme alors Emmanuel Macron. Promesse tenue ! En quelques semaines, l'exécutif travaille d'arrache-pied pour rendre hyper attractif ce vieux dispositif, qui permet aux employeurs d'alléger drastiquement leur masse salariale – sans licencier ! – lorsque leur entreprise est « *contrainte de réduire ou de suspendre temporairement son activité* » pour toute circonstance « *de caractère exceptionnel* ».

Un succès colossal. A l'image de la courbe des malades du coronavirus, celle des bénéficiaires de l'activité partielle se met à grimper de façon exponentielle. Au soir du premier discours présidentiel, le 12 mars, quelque 80 000 salariés, travaillant dans 5 117 entreprises, sont potentiellement concernés par le dispositif. Onze jours plus tard, le 23 mars, ils sont environ... 730 000 ! Et ce nombre va encore considérablement augmenter dans les prochaines semaines.



Sortie d'usine pour les ouvriers Michelin de Cataroux (archives). Tous les sites de l'industriel sont à l'arrêt en France depuis le 16 mars. Les syndicats négocient les conditions pour les 10 000 salariés concernés. © RICHARD DAMORET - RÉA

UNE EFFICACITÉ QUI FAIT CONSENSUS

Faut-il encourager ce recours massif à l'activité partielle ? Oui, si l'on en croit les économistes, toutes sensibilités confondues. « *Cet outil est parfaitement adapté pour soutenir les entreprises confrontées à une crise de la demande. Avec le coronavirus, on est en plein dedans, c'est même un cas d'école* », affirme Xavier Timbeau, directeur principal à l'OFCE. « *C'est un dispositif très intéressant pour lisser les chocs conjoncturels. En aidant les entreprises à faire de la rétention de main-d'œuvre, on leur permet de conserver leurs compétences, leur expertise. Elles pourront donc repartir plus facilement quand la crise sera terminée* », ajoute Emmanuel Jessua, directeur des études à Rexecode. En la matière, les experts ont tous en tête la crise de 2008. A l'époque, la France disposait certes de deux dispositifs de chômage partiel. Mais en dehors

des constructeurs automobiles, peu d'employeurs en connaissaient l'existence. Résultat, l'activité partielle avait connu un succès limité en France, représentant seulement 1,2 % des heures travaillées sur l'année 2009. Outre-Rhin en revanche, ce taux avait atteint 3,4 %, le gouvernement allemand ayant ouvert grand les vannes, sans s'inquiéter du coût. Verdict ? Après une récession très intense (- 7,5 % du PIB), l'Allemagne a très vite rebondi, en détruisant moins de 50 000 emplois. Contrairement à la France qui, malgré un trou d'air moindre (- 2,9 %), a subi une hausse du nombre de chômeurs dix fois supérieure.

« Les industriels allemands ont pu préserver leurs capacités de production. Quand l'activité a repris, ils ont pris les parts de marché des entreprises françaises qui, elles, avaient fermé ou s'étaient affaiblies », explique Xavier Timbeau. Instruits de ce précédent, les gouvernements français se sont efforcés de rendre plus performant le dispositif hexagonal. Simplification des aides, raccourcissement des délais, dématérialisation de la procédure... Jusqu'en 2014, l'activité partielle a connu plusieurs évolutions visant à en faire un outil facile à mobiliser, en particulier dans les PME. Avec un certain succès : 92 % des entreprises qui y ont eu recours en 2019 comptaient moins de 50 salariés.

Ce travail de fond permet aujourd'hui à la France d'être beaucoup mieux armée pour affronter la tempête. Mais le travail de pédagogie reste malgré tout énorme. Associée en droit social du cabinet LPA-CGR Avocats, Sophie Marinier a pu s'en rendre compte lors de ses échanges avec ses clients, qui se posent énormément de questions sur le dispositif. « *Les dirigeants en avaient jusqu'alors une connaissance très vague, confie-t-elle. Au-delà des aspects juridiques, il leur faut aussi prendre en compte sa dimension stra-*

tégique. Alors même qu'ils sont dans l'incertitude quant à la durée et l'intensité de la crise, il leur faut anticiper, service par service, les effectifs dont ils vont avoir besoin. »

REGONFLER L'ENVELOPPE

A l'automne dernier, lors de l'examen du budget 2020, aucun parlementaire ne pouvait imaginer la survenue de la pandémie. Résultat, la loi de finances n'avait prévu qu'une dotation de 35 99,18 millions d'euros pour couvrir les dépenses de l'Etat au titre de l'activité partielle. Auxquels s'ajoutaient les 48 millions d'euros inscrits dans les prévisions financières de l'Unédic. De quoi financer, en tout, 19 millions d'heures chômées. Des montants qui semblent aujourd'hui dérisoires. Promulguée le 23 mars, la loi de finances rectificative a depuis gonflé l'enveloppe de 5,5 milliards d'euros, sans compter la prise en charge additionnelle de l'Unédic (1,8 milliard d'euros). Suffisant ? Sans doute pas ! Dès le lendemain, le ministre de l'Economie annonçait que la facture finale serait « probablement très au-dessus ». Une facture qui commence à inquiéter le gouvernement. D'où ses appels répétés aux dirigeants qui ne peuvent faire télé travailler leurs équipes pour qu'ils continuent à produire, quitte à faire sortir de chez eux des salariés censés rester confinés.

Cette explosion des coûts paraît, aux yeux des économistes, justifiée. « *Soutenir les employeurs, même massivement, pour qu'ils gardent leurs salariés, ça coûtera toujours beaucoup moins cher à la collectivité que de voir disparaître des entreprises, avec des milliers de nouveaux chômeurs à indemniser et à accompagner », approuve Xavier Timbeau. « C'est une politique effi-cace pour sauvegarder l'emploi. Et à un coût plus faible pour l'Etat que les subventions salariales et*

les aides à l'emploi qui, elles, pâtissent d'effets d'aubaine massifs », complète l'économiste Sandra Nevoux, qui a soutenu voilà deux ans une thèse sur l'activité partielle.

AUCUN CONTRÔLE

Gare aux opportunistes, néanmoins ! Car dans l'Hexagone, les garde-fous pour éviter les abus du chômage partiel sont limités. Certes, avant toute mise en place, chaque direction doit consulter son comité social et économique (CSE), ou à défaut les représentants du personnel. Mais cet avis n'est que consultatif. Quant à l'administration, difficile d'en attendre des contrôles tatillons au regard des dizaines de milliers d'entreprises désormais couvertes ! « *Les élus du personnel ont un rôle à jouer pour limiter les effets d'opportunisme. Ils doivent poser des questions, ils peuvent aussi négocier des contreparties », rappelle Christophe Lebaron, du cabinet Sextant expertise. En poste à Aix-en-Provence, le consultant a ainsi été sollicité dès les premiers jours par les CSE de nombreuses sociétés. Des hôtels de la Côte d'Azur, par exemple, sans le moindre touriste. Mais aussi une entreprise de chimie rencontrant des difficultés sans aucun lien avec le coronavirus...*

Avec l'élargissement annoncé du mécanisme, il ne fait aucun doute que le nombre de profiteurs va considérablement augmenter, malgré la volonté du gouvernement de procéder à des contrôles a posteriori. Et pas seulement dans le secteur de la restauration, où le travail dissimulé pulule. Le sociologue Hadrien Clouet, du Centre de sociologie des organisations, peut en témoigner. Fin 2012 et début 2013, il a étudié l'utilisation de l'activité partielle dans deux usines automobiles, de part et d'autre du Rhin. « *En Allemagne, il y avait un vrai contrôle des syndicats sur le recours au chômage partiel, sa durée, les secteurs*

impactés, les contreparties. En France, en revanche, on l'utilisait pour faire tout et n'importe quoi, sans vrai regard

ni des syndicats ni de l'administration », assène-t-il. Un danger contre lequel les pouvoirs publics auront bien

du mal à se prémunir... ■

par Stéphane Béchaux

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ 730 000 C'est le nombre de salariés concernés par le chômage partiel au 23 mars en France. Hormis les smicards, qui toucheront 100 % de leur rémunération, les autres perdront 16 % de salaire net.

“ Les élus du personnel ont un rôle à jouer pour limiter les effets d'opportunisme. Ils doivent poser des questions, ils peuvent aussi négocier des contreparties CHRISTOPHE LEBARON, du cabinet Sextant expertise

UN DISPOSITIF TRÈS FAVORABLE AUX ENTREPRISES

Non, le coronavirus n'a pas inventé l'activité partielle. Né en 1919, le dispositif trouve aujourd'hui son fondement dans l'article LR5122-1 du code du travail, qui indique que l'employeur peut « *placer ses salariés en position d'activité partielle lorsque l'entreprise est contrainte de réduire ou de suspendre temporairement son activité* » pour toute circonstance « *de caractère exceptionnel* ». En se plaçant sous ce régime, l'employeur peut alléger drastiquement sa masse salariale, à raison de 1 000 heures maximum par an et par salarié. Il est alors autorisé à ne payer ses collaborateurs que 70 % de leur rémunération brute (soit environ 84 % du salaire net) pour chaque heure non travaillée. En contrepartie, il reçoit des pouvoirs publics une allocation, dont le montant varie avec la taille de l'entreprise.

Jusqu'alors, l'aide était de 7,53 € ou 7,74 € par heure chômée (dont 2,90 € à la charge de l'Unédic) selon que l'entreprise comptait plus ou moins de 250 salariés. Mais ces montants ont été totalement revus. Pendant le temps de la pandémie, l'allocation, jusqu'alors forfaitaire, devient proportionnelle au salaire. Désormais, Etat et Unédic prennent en charge 100 % du coût du chômage partiel pour l'entreprise, jusqu'à 4,5 Smic. Résultat, les heures d'activité partielle ne coûtent plus rien aux employeurs, sauf pour les très gros salaires. Les travailleurs, eux, y sont de leur poche. Hormis les smicards, qui toucheront bien 100 % de leur rémunération, les autres perdront 16 % de salaire net pour chaque heure non travaillée. Le prix à payer pour ne pas risquer de perdre, au moins à court terme, son emploi.





ÉVÉNEMENT—FAUT PAS RÊVER !

LE GOUVERNEMENT ROGNE DÉJÀ LES DROITS SOCIAUX

Dans la bouche d'un ministre de l'Economie, cela sonne comme une promesse de lendemains plus doux. « *Il faut un nouveau capitalisme, qui soit plus respectueux des personnes, qui soit plus soucieux de lutter contre les inégalités* », affirme Bruno Le Maire, ce lundi 30 mars. Dans ses premières ordonnances prises afin de résoudre la crise et valides jusqu'à la fin de l'année, le gouvernement paraît pourtant se reposer sur un logiciel bien connu.

La ministre du Travail a, par exemple, décidé de porter la durée du travail dans un ensemble de secteurs « *particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation et à la continuité de la vie économique et sociale* » à... 48 heures par semaine. Soit la durée maximum préconisée par l'Organisation internationale du travail en... 1930. Concrètement, cela signifie que les entreprises concernées pourront, d'une simple décision, mettre

fin aux 35 heures, et ce pour la même paye si vous êtes un salarié mensualisé. Les esprits fins rétorqueront qu'il s'agit de la seule mesure susceptible d'éviter des faillites de PME... Sauf que toutes les sociétés des secteurs visés pourront prendre ces mesures, qu'importe l'état de leur trésorerie.



MURIEL PÉNICAUD, ministre du Travail, a décidé de porter la durée du travail dans certains secteurs à 48 heures par semaine. La fin des 35 heures ? Photo : Nicolo Revelli Beaumont / Sipa

Le gouvernement a également autorisé l'ensemble des entreprises fran-

çaises à choisir, dorénavant, les dates de prises de RTT des travailleurs, dans la limite de dix jours. En clair, votre patron peut, par exemple, vous demander de poser vos jours... pendant le confinement. On a connu des dispositifs plus respectueux des personnes... Sur les congés payés, l'exécutif a (un peu) cédé à la pression de l'opposition, en acceptant in extremis de conditionner les modifications des dates à un accord de branche ou d'entreprise. Les syndicats seront donc dans la boucle. Par ailleurs, malgré des annonces ébouriffantes, le gouvernement a, pour l'heure, renoncé à mettre en place un quelconque contrôle préalable des licenciements pendant la crise. A croire qu'il n'est pas si pressant d'instaurer le « *nouveau capitalisme* » réclamé par Bruno Le Maire. ■

par ÉTIENNE Girard

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ ILS NOUS DISENT L'ÉTAT PROVIDENCE FAIT ENFIN SON GRAND RETOUR... ”





ÉVÉNEMENT—ÇA FAIT DÉBAT À “MARIANNE”

LOIS ANTISOCIALES OU... DE CIRCONSTANCE ?

Permettre aux employeurs d'imposer à leurs salariés jusqu'au 31 décembre 2020 dix jours de congés payés et de RTT ; de fractionner leurs vacances ou d'allonger jusqu'à 60 heures par semaine les horaires de ceux qui, par leur travail, sécurisent la nation, est-ce si exorbitant ? En temps normal, un quart des entreprises tricolores vit sur le fil du rasoir. « En avril-mai, l'activité de milliers de PME, d'ETI d'équipement notamment, aux carnets de commandes essorés par la crise, devrait plonger dramatiquement de 40 %,

voire de 50 %, anticipe Jean-Claude Volot, dirigeant de Dedienne Aérospace. D'autres, en revanche, qui livrent des produits de grande consommation doivent augmenter leur production. En nous dotant de ces outils de flexibilité, l'Etat nous aide à ne pas sortir de cette crise avec 5 millions de chômeurs. » Epidémie ou pas, les plans sociaux menacent : « Les salariés inquiets veulent au premier chef conserver leur job et leur salaire », apprécie un inspecteur du travail du Grand Est. Surtout, l'outil plébiscité par les entreprises reste le

recours au chômage partiel : 220 000 employeurs ont déposé leur dossier afin que l'Etat et l'Unedic assument 70 % de la rémunération brute de 2,2 millions de salariés qui ne peuvent télétravailler ou reprendre leur poste, le plus souvent faute de masques. Mais l'Elysée et Matignon auront-ils le cran, post-pandémie, de préserver cet amortisseur, renforcé à point nommé, quand son coût pourrait flamber à 10 milliards par mois ? Il le faudra. ■

par L.d.



Chez Leclerc, la crise sanitaire révélatrice d'un management par la peur

Des salariés des magasins du réseau de distribution témoignent de conditions de travail difficiles où « pressions » et « flicage » sont monnaie courante.

Lorsqu'il s'est ému auprès de l'Agence France-Presse, vendredi 20 mars, de l'absence de décontamination du rayon boulangerie après le confinement d'une de ses collègues, dont le conjoint était suspecté d'infection par le SARS-CoV-2, Mathieu Lamour, employé depuis douze ans par le magasin Leclerc de Saint-Etienne-du-Rouvray, dans la Seine-Maritime, et délégué CGT, a reçu de son employeur... une lettre. Ce courrier, Le Monde a pu consulter, lui indiquait que, à la suite de son « intention malveillante » de diffuser de « fausses nouvelles » et de « diffamer » l'entreprise, la direction prendra « les mesures qui s'imposent » et engagera des « actions en justice ».

« Ils ont mis des Plexiglas aux caisses, fournis du gel, mais, les employés n'ont pas de gants, explique le salarié. Et la direction nous a dit qu'elle n'en fournirait pas. Ils ont même mis des affichettes disant qu'il était inutile de mettre des gants sous prétexte d'une surcontamination ». La prime de 1 000 euros – versée par certains groupes de la grande distribution à l'appel du gouvernement pour les salariés mobilisés pendant la crise –, il en était encore moins question. Et quand certains employés ont voulu savoir comment exercer leur droit de retrait, « la direction a répondu que ceux qui exerçaient ce droit ne seraient pas payés », raconte M. Lamour.

« Le magasin applique la réglementation relative au droit de retrait, indique la direction nationale de l'enseigne E. Leclerc. Sa direction a pris des mesures de protection pour ses salariés, conformément à la recommandation du gouvernement. Le droit de retrait ne paraît donc pas, dans ce cas, justifiable, comme l'explicitent d'ailleurs les instructions du ministère du travail sur son site Internet. »

La direction précise être « d'accord sur le principe d'une prime », dont elle étudiera les modalités « dans les semaines qui viennent ». Elle souligne que pour les masques, « des livraisons sont programmées pour le magasin en fonction des arrivages » ; et que « pour ce qui est des gants, la médecine du travail a recommandé au magasin de privilégier le lavage des mains plutôt que le port des gants ».

Chaque magasin a son propre patron

S'ils adhèrent tous au Mouvement E. Leclerc, chaque magasin, franchisé, possède son propre patron. Un entrepreneur local, indépendant, gros pourvoyeur d'emplois peu qualifiés dans sa région, souvent à la tête de plusieurs supermarchés ou hypermarchés Leclerc, complétés parfois de drive, de stations-service, de magasins de bricolage... Fin mars, ils étaient 542 adhérents Leclerc pour 721 magasins en France. « Certains sont de vrais négriers, mais il y a aussi

des patrons qui sont très bien », souligne un autre syndicaliste. Sur France Inter le 18 mars, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, avait mentionné que « des entreprises font pression sur les salariés pour être à leur poste, certains magasins Leclerc par exemple qui ne jouent pas le jeu ».

La crise sanitaire a mis l'accent sur des pratiques observées dans plusieurs magasins du réseau. « A la pointeuse le matin, faut voir les têtes. Certains soupirent, d'autres lancent un “Vivement ce soir !”. On vient bosser parce qu'on est obligé », soupire Gilles, qui officie dans la logistique. Il nous avait raconté son quotidien quelques semaines avant le confinement, tout comme d'autres salariés travaillant sur divers sites en France, en supermarché, au drive, à la logistique ou dans des bureaux.

Leurs noms ont été changés à leur demande, par crainte de représailles. Ils décrivent tous une même pression. « Toujours surveillés, toujours encadrés, toujours sous contrôle », « méthodes sournoises », « cadences de plus en plus élevées et flicage de personnel », « diviser pour mieux régner »... « Quand j'ai fini de charger mon camion, je suis obligé d'appeler mon chef pour qu'il vérifie que je l'ai bien fait... J'ai l'impression d'être à la maternelle », raconte encore Gilles.

Une ascension insolente

Parallèlement, le réseau Leclerc affiche une ascension insolente. Depuis 2013, il a doublé des géants comme Carrefour ou Casino avec ses 21,8 % de part de marché en France. « Tout ce qui est négatif, on n'en parle pas, et tout ce qui est positif, on en parle, photos à l'appui sur les réseaux sociaux », constate M. Lamour.

Mais le drame survenu dans l'hypermarché Leclerc de Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) a fait office de révélateur. Le samedi 11 janvier, peu avant l'ouverture du commerce, Maxime Chery, responsable du rayon bières, dix-sept ans de présence dans le magasin, mettait fin à ses jours sur son lieu de travail. Problèmes personnels, harcèlement, délicate position de ce syndicaliste FGTA-FO au sein de l'enseigne ? Le procureur de la République de Nancy a ouvert une enquête judiciaire.

Le magasin avait alors adressé « ses sincères condoléances à sa famille » et « témoign[é] son soutien dans cette épreuve dramatique ». Le syndicat FGTA-FO attend les conclusions du procureur pour se porter partie civile ou porter plainte pour « harcèlement moral au travail », « homicide involontaire », et « mise en danger de la vie d'autrui ». Il est conseillé par l'avocat Dominique Riera, qui l'avait représenté dans le procès sur les suicides chez France Télécom. Ce dernier indique « avoir eu des retours spontanés de plusieurs salariés qui vivaient des choses identiques. On recense actuellement les cas individuels pour les instruire ».

S'ils ne sont pas passés à l'acte, certains y ont songé avant de se ravisier. « Cela va me faire beaucoup de bien d'en parler avec vous car, à part mon mari, je ne peux en parler à personne », lâche Carine. Dans son magasin, comme dans d'autres, même les salariés se méfient les uns des autres. « On sait qu'il suffit de se taire, pour monter en grade », lance José.

Du haut de ses vingt ans de maison, Gilles a vu le système se durcir peu à peu. « Quand j'ai commencé, les dirigeants parlaient cash, on se disait les choses en face, et, après ça, on en restait là. Ils passaient dans les allées, disaient bonjour. Aujourd'hui, le PDG, on ne le voit même plus descendre. » « Il ne regarde que les chiffres », renchérit Paul.

« Quand je suis arrivé, ils m'ont dit "Nous, c'est notre magasin, c'est une ambiance familiale", raconte Yann. Effectivement, le PDG a mis toute sa famille, l'un comme directeur du drive, l'autre comme directeur du magasin... Mais ce n'est pas cela qui fait une ambiance familiale. » Paul, dont le magasin était autrefois un Casino voit lui aussi la différence : « L'ambiance a changé, tout comme la façon de travailler. Même les clients voient qu'il y a un malaise dans le magasin. On a enchaîné les démissions, les gens ont craqué. »

Des dérives managériales

Les dérives managériales ne sont pas rares, comme avec « cette femme seule avec son enfant, à qui le responsable pourrissait la vie, en modifiant régulièrement ses horaires », raconte un de ses collègues. D'autres encore ont vu leur chef lancer en réunion un : « Moi, je vais vous coller aux couilles. » Dans certains Leclerc, les salariés sont convoqués pour des avertissements, avec procès-verbal. « Vous êtes convoqués au bureau du directeur en présence du DRH, en général au pied levé sans pouvoir vous faire accompagner, raconte Carine. On vous reproche alors votre retard, votre comportement... Et, à la fin, ils dressent un constat. Et vous obligent à le signer. Du coup, cela laisse entendre qu'on reconnaît la faute. »

« S'ils vous voient sortir votre téléphone, même si c'est pour regarder l'heure, on ne vous le dit jamais en face, mais quelques minutes après, vous êtes convoqué pour ce qu'ils appellent un "suivi d'activité" », relate Gilles. Ils vous demandent de le signer sans nous en donner une copie. Ils finissent où ? ça va sûrement dans les dossiers des gens. »

Sans oublier ce cas de salarié convoqué « pour avoir oublié de retirer de la vente un produit périmé de son rayon, alors qu'on lui avait demandé d'en gérer un autre », raconte M. Lamour. Ou encore cette procédure pour « une erreur dans la gestion des documents durant une journée où... la salariée était en vacances ». « Une fois qu'on est dans le viseur », soupire-t-il.

Dans d'autres magasins, les caméras de surveillance ne surveillent pas que les tentatives de vol des clients. Comme ce salarié, rappelé à l'ordre pour avoir renseigné « un peu trop longtemps » un client. La direction, « lui a montré la vidéo », raconte un de ses collègues. « Il y a beaucoup de flicages. Du coup, les salariés sont très tendus. »

Des horaires à rallonge

Le commercial d'une marque de biens de consommation qui fréquente plusieurs enseignes pour y placer ses produits décrit « des magasins où le droit du travail est peu souvent respecté », où « mes interlocuteurs, en rayon, ont 35 heures indiquées sur leur fiche de présence et en font 60 ». Et où « les trois quarts du service comptabilité sont réquisitionnés pour faire les plateaux de fruits de mer à Noël ».

Des horaires à rallonge, et parfois des temps de pause non comptabilisés comme dans cet autre Leclerc, où « souvent on nous fait démarrer à 7 h 15, ce qui fait sauter les 3 minutes de pause par heure », raconte Carine. Ou encore, poursuit-elle : « Des plannings qui commencent à 6 h 30 au lieu de débuter à 8 heures conformément au temps de repos, que les gens n'osent pas contester par peur d'être réprimandés. »

Dans cet autre magasin encore, lorsqu'il a ouvert le dimanche matin, les employés se sont rendu compte, à la fin du mois, que leur salaire n'avait pas été majoré comme le prévoient les textes de loi. La situation a été par la suite régularisée face aux interrogations du personnel. « Le dimanche, chez nous, c'est un volontariat obligatoire », rapporte Yann, s'appuyant sur les propos lancés par son directeur : « Je vous forcerais à venir quitte à aller aux prud'hommes. »

Pour Carole Desiano, secrétaire fédérale FCTA-FO, « bien souvent dans les grands groupes, quand on nous fait remonter un problème dans un magasin, on passe quelques coups de fil au DRH, pour que des consignes redescendent. Chez Leclerc, on n'a pas d'interlocuteur ».

La direction d'E. Leclerc répond que « chacun de ces entrepreneurs (comme tous les commerçants indépendants de la distribution française) est autonome et seul responsable de la gestion de son entreprise et notamment dans le management et les ressources humaines. Le sujet de la représentation syndicale concerne donc légitimement chaque société d'exploitation qui en est responsable ».

par Cécile Prudhomme



EUROPE ET INTERNATIONAL

**SOCIÉTÉ**

Des symptômes variables selon les continents

Une étude signale que plus de 85 % des patients Covid-19, en Europe, souffriraient d'une perte du goût et/ou de l'odorat. Beaucoup moins en Asie.

Depuis plusieurs semaines, des médecins ORL européens alertent sur le fait que des patients positifs au coronavirus présentent pour seul symptôme l'anosmie (perte partielle ou totale de l'odorat) et/ou la dysgueusie (même chose pour le goût). Cette information a été confirmée par une étude réalisée par 33 médecins ORL et chercheurs dans douze hôpitaux européens auprès de 417 patients, présentant une forme non sévère d'infection au Covid-19. Celle-ci a révélé que 86 % des patients infectés présentent des troubles de l'odorat et 88 % des troubles du goût.

« Le gros problème, que ces résultats pourraient résoudre, c'est qu'il y a actuellement un sous-diagnostic de l'infection», détaille le Dr Jérôme Lechien, chirurgien ORL et chercheur qui a coordonné l'étude avec son confrère Sven Saussez. La plupart des patients qui n'ont rapporté que ces symptômes ont été renvoyés chez eux, pensant qu'ils n'étaient pas in-

fectés, et ont donc pu contaminer leurs proches. Il y a donc un très grand intérêt de santé publique en matière de diagnostic. »Les chercheurs demandent ainsi l'ajout de ces symptômes à la liste tenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Considérer ces pertes de sens comme des symptômes du Covid-19 aura aussi une très grande importance dans le traitement des patients qui ne souffriraient que de ces troubles. À l'heure actuelle, les personnes qui subissent une perte d'odorat brutale sont traitées, en ORL, avec des corticoïdes, à fortes doses. « Ce qu'il ne faut surtout pas faire, car cela va faire flamber la maladie et aggraver certains cas », alerte le Dr Lechien.

15 % des patients asiatiques possédaient ces symptômes

Avant cette étude européenne, une

seule, réalisée par des chercheurs coréens à l'échelle continentale, a cherché à évaluer la proportion de malades Covid ayant subi une perte brute d'odorat ou de goût. Avec des résultats très différents : seuls 15 % des patients asiatiques interrogés possédaient ces symptômes. Cette grande différence entre les malades asiatiques et européens pourrait s'expliquer par une mutation du virus, selon le Dr Lechien : « Il y a déjà des preuves scientifiques qui prouvent cette mutation, avec des ARN du virus différents en Espagne et en Chine, par exemple. Ce n'est pas forcément inquiétant mais c'est important de le savoir pour expliquer l'évolution de la maladie et prévoir d'éventuels risques de réinfection. » Les chercheurs vont désormais poursuivre cette étude, en l'étendant également auprès des patients hospitalisés. ■

par Florent Le Du





CONSÉQUENCE DU VIRUS, 6,6 MILLIONS D'AMÉRICAINS SE SONT INSCRITS AU CHÔMAGE LA SEMAINE DERNIÈRE

Dix millions d'emplois déjà supprimés aux Etats-Unis

Coup de boutoir Alors que les mesures de confinement se multiplient aux Etats-Unis, les inscriptions hebdomadaires au chômage ont augmenté à 6,65 millions lors de la semaine du 23 mars, contre 3,3 millions la semaine précédente. C'est bien supérieur à l'estimation moyenne de 3,5 millions des économistes interrogés par Reuters. L'estimation la plus haute était de 5,25 millions.

La pandémie de coronavirus ne fait pas que semer la mort aux Etats-Unis, où l'on recense déjà 5 113 décès pour 215 357 cas. Elle tue aussi des emplois. Après les 3,3 millions d'entre eux qui s'y étaient inscrits lors de la semaine du 15 au 21 mars, 6,6 millions d'Américains supplémentaires ont rejoint la cohorte des demandeurs d'allocations-chômage aux Etats-Unis à la date du 28 mars.

Ne figurent pas dans ce tableau les autoentrepreneurs qui n'ont pas droit, pour l'instant, à ce type de couverture. Les experts espéraient un chiffre moitié moindre, aux alentours de 3,1 à 3,5 millions, quand les plus pessimistes tablaient sur environ 5 millions. Aucun secteur ne semble avoir été épargné, les industries comme les services. Première à avoir décrété le confinement, la Californie a enregistré près de 880 000 inscriptions. Les chiffres du chômage pour le mois de mars doivent être publiés ce vendredi mais ils seront complètement dépassés. A fin février, le nombre de demandeurs d'emploi aux Etats-Unis était de 5,8 millions, soit 3,5 % de la population active. Le mouvement devrait prendre de l'ampleur au fil des semaines alors que les mesures de confinement s'amplifient à travers le pays et que l'économie décélère fortement. Il y a une dizaine de jours, James Bullard, le gou-

verneur de la Reserve Federal Bank de Saint-Louis (Missouri), estimait dans un entretien accordé à l'agence Bloomberg que le taux de chômage pourrait dépasser

les 30 % à la fin du deuxième trimestre, durant lequel le produit intérieur brut américain chuterait de 50 %, soit une perte de revenus de 2 500 milliards de dollars.

Débat. Ses économistes se montrent encore plus pessimistes. Ils estiment que le nombre de demandeurs d'emploi à cette date devrait être 47 millions, soit 32,1 % du total. Pour ce qui est du PIB, les spécialistes de Bank of America tablaient, jusque-là, sur une baisse de 12 % sur la période avril-juin contre 14 % pour JP Morgan Chase et une chute de 24 % pour Goldman Sachs.

La subite envolée du chômage devrait relancer le débat qui oppose, aujourd'hui, les démocrates et les républicains au Congrès quant à la nécessité d'adopter un nouveau plan de secours, au-delà de celui de 2 200 milliards de dollars déjà adopté, il y a quelques jours. Les premiers, majoritaires à la Chambre des représentants mais minoritaires au Sénat, poussent à la mise sur pied d'un grand programme de travaux d'infrastructure

de 760 milliards de dollars qui, lancé fin avril, permettrait de créer des emplois. Bien que cela réponde en partie au précédent programme électoral de Donald Trump, les seconds estiment qu'il est trop tôt pour lancer de nouvelles initiatives tant que la pandémie n'est pas contrôlée. Et le Congrès des Etats-Unis ne devrait pas reprendre ses travaux, au mieux, avant le 20 avril.

La totalité des Américains devrait recevoir à dater du 17 avril un chèque du fisc dont le montant dépendra de leurs revenus annuels. Il sera ainsi de 1 200 dollars pour ceux gagnant moins de 75 000 dollars (2 400 dollars pour un couple plus 500 dollars par enfant de moins de 17 ans). Ce qui ne sera pas un luxe, alors que selon un sondage de Morning Consult, 18 % de ceux gagnant moins de 50 000 dollars disent ne disposer d'aucune réserve et que 34 % pensent n'être en mesure de tenir que trois mois. Quant aux allocations-chômage, dont la valeur représente environ la moitié du salaire du bénéficiaire, leur durée, qui dépend des Etats, a été allongée en moyenne de 26 à 39 semaines dans le cadre du dernier plan de secours. @Gillesenges t ■

par Gilles Sengès

